

Votants :

- Délibérations c01-09-2019 à c06-09-2019 : 76
- Délibérations c07-09-2019 à c10-09-2019: 77
- Délibérations c11-09-2019 à c32-09-2019: 78
- Délibérations c33-09-2019 à c44-09-2019: 77
- Délibérations c45-09-2019 à c71-09-2019 : 78
- Délibérations c72-09-2019 à c103-09-2019 : 77
- Délibérations c104-09-2019 à c113-09-2019 : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 13/09/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 24/09/2019

Mise en ligne du Compte-Rendu Sommaire :

le 30/09/2019

PROCES-VERBAL CONSEIL DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019

Titulaires présents :

Sophia MARC à partir de la délibération c45-09-2019, Marcel MOINARD, Jean BOULAIS, Patrick THOMAS, Alain LECOINTE, Jacques BROSSARD, Claire RICHECOEUR, Michel SIMON, Thierry DEVAUTOUR, Véronique HENIN-FERRER, Thierry BEAUFILS, Stéphanie DELGUTTE, Dany MICHAUD, Alain CHAUFFIER, Gérard EPOULET, Florent JARRIAULT, Gérard LABORDERIE, Philippe MAUFFREY, Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Luc DELAGARDE, Fabrice DESCAMPS, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT jusqu'à la délibération c32-09-2019, Monique JOHNSON jusqu'à la délibération c103-09-2019, Guillaume JUIN, Elmano MARTINS, Josiane METAYER à partir de la délibération c07-09-2019, Marie-Paule MILLASSEAU, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS à partir de la délibération c54-09-2019, Sylvette RIMBAUD à partir de la délibération c11-09-2019, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN jusqu'à la délibération c71-09-2019, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Yvonne VACKER, Jean-Claude FRADIN, Jean-François SALANON, Claude ROULLEAU, Jacques MORISSET, Bruno JUGE, Alain LIAIGRE, Dany BREMAUD, Jean-Martial FREDON jusqu'à la délibération c07-09-2019, Christian BREMAUD, Elisabeth MAILLARD, Sophie BROSSARD, Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Patrice VIAUD, Michel HALGAN, Robert GOUSSEAU, Didier DAVID, Anne BAUDOUIN, Stéphane PIERRON.

Titulaire absent suppléé :

Daniel BAUDOUIN représenté par Anne-Marie PROUST.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BILLY a donné pouvoir à Dany BREMAUD, Michel PANIER a donné pouvoir à Jérôme BALOGE, Jean-Luc CLISSON a donné pouvoir à Gérard EPOULET, Charles-Antoine CHAVIER a donné pouvoir à Jacques BROSSARD, Jeanine BARBOTIN a donné pouvoir à Dominique SIX, Elisabeth BEAUVAIS a donné pouvoir à Marc THEBAULT, Yamina BOUDAHMANI a donné pouvoir à Christine HYPEAU, Carole BRUNETEAU a donné pouvoir à Florent SIMMONET, Marie-Chantal GARENNE a donné pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE a donné pouvoir à Alain BAUDIN, Simon LAPLACE a donné pouvoir à Romain DUPEYROU, Jacqueline LEFEBVRE a donné pouvoir à Rose-Marie NIETO, , Eric PERSAIS a donné pouvoir à Jacques MORISSET jusqu'à la délibération c53-09-2019, Alain PIVETEAU a donné pouvoir à Monique JOHNSON jusqu'à la délibération c103-09-2019, Jacques TAPIN a donné pouvoir à Pascal DUFORESTEL, Sylvie DEBOEUF a donné pouvoir à Marie-Christelle BOUCHERY, René PACAULT a donné pouvoir à Alain LECOINTE, Rabah LAICHOURE a donné pouvoir à Marcel MOINARD.

Jean-Martial FREDON a donné pouvoir à Stéphane PIERRON à partir de la délibération c08-09-2019

Titulaires absent excusé :

Jean-Romée CHARBONNEAU,

Titulaires absents :

Serge MORIN, Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE, Isabelle GODEAU, Nathalie SEGUIN, Adrien PROUST, Michel VEDIE, Céline VALEZE.

Présidents de séance : Jérôme BALOGE.

Secrétaire de séance : Marc THEBAULT.

Le quorum étant constaté, le Président Jérôme BALOGE ouvre la séance, à 17 H 00, au Centre de Rencontre de Noron à NIORT.

Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Agglomération du 27 mai 2019 : Procès-Verbal adopté.

C01-09-2019

DIRECTION GENERALE - REVISION STATUTAIRE (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Approuve les statuts.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	76
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C02-09-2019

DIRECTION GENERALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE FRONTENAY-ROHAN-ROHAN POUR SON PROJET D'AMENAGEMENT D'UN PARKING RUE DES MOULINS (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 6 220 € au titre du PACT à la commune de Frontenay-Rohan-Rohan pour son projet d'aménagement d'un parking rue des Moulins,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 6 du règlement du PACT et les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	76
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C03-09-2019

DIRECTION GENERALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA ROCHENARD POUR SON PROJET D'ACHAT D'UNE TONDEUSE (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 8 799,38 € au titre du PACT à la commune de La Rochénard pour son projet d'achat de tondeuse,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 6 du règlement du PACT et les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	76
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C04-09-2019

DIRECTION GENERALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE NIORT POUR SON PROJET D'AMENAGEMENT DE COURS D'ECOLE (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 35 000 € au titre du PACT à la Commune de Niort, pour son projet d'aménagement de cours d'école,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 6 du règlement du PACT et les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	76
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C05-09-2019

DIRECTION GENERALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE NIORT POUR SON PROJET DE REAMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT (AVENANT) (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention complémentaire de 132 731 € au titre du PACT à la Commune de Niort pour son projet de réaménagement du groupe scolaire Jacques Prévert,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 6 du règlement du PACT et les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	76
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C06-09-2019

DIRECTION GENERALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LA-PALUD POUR SON PROJET DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE MODERNISATION DU FOYER LOGEMENT LES GLYCINES (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 68 881,85 € au titre du PACT à la Commune de Saint-Hilaire-la-Palud pour son projet de travaux d'aménagement et de modernisation du foyer logement Les Glycines,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 6 du règlement du PACT et les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	76
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C07-09-2019

ETUDES ET PROJETS NEUFS - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018 DE LA SEM DEUX-SEVRES AMENAGEMENT (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Se prononce sur les éléments techniques et comptables de l'année 2018 relatifs aux activités de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) Deux-Sèvres Aménagement.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C08-09-2019

ETUDES ET PROJETS NEUFS - ZAC POLE SPORT - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL 2018 A LA CAN DE LA SEM DEUX-SEVRES AMENAGEMENT (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Approuve le bilan 2018 et les prévisions 2019 et suivantes du « Compte-rendu annuel à la Collectivité exercice 2018 - Prévisions 2019 et suivantes » présenté par la SEM Deux-Sèvres Aménagement dans le cadre de la concession publique d'aménagement relative à la Zone d'Aménagement Concerté Pôle Sports.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C09-09-2019

ETUDES ET PROJETS NEUFS - VIABILITE HIVERNALE DES RESEAUX ROUTIERS - CONVENTION D'EXPLOITATION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Autorise la signature d'une convention d'exploitation de la viabilité hivernale avec le Conseil Départemental concernant le boulevard Willy Brandt, la rue Pied de Fond et la rue Sainte Claire Deville.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C10-09-2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ACHAT D'UN TERRAIN DE 1295 M² ENVIRON SUR LE PARC D'ACTIVITES MENDES-FRANCE (NIORT) A MONSIEUR ALAIN LE GUYADER (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Autorise l'acquisition de la parcelle HZ95 (1 295 m²) située sur le Parc d'Activités "Mendès-France" à Niort, auprès de Monsieur Alain LE GUYADER, pour un montant de 32 375 € HT (38 850,00 € TTC), à prendre sur le Budget Activités Assujetties à TVA ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C11-09-2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - LOCATION D'UN BATIMENT DE STOCKAGE D'ENVIRON 1300 M² SITUE SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE SAINT-GELAIS, AU BENEFICE DE LA SOCIETE EVOLIV (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Loue à la S.A.S "EVOLIV", représentée par son Gérant, Monsieur OUVRARD Cédric, un bâtiment d'environ 1 300 m² situé ZA des Carreaux à St Gelais, pour partie sur les parcelles ZI 252 et ZI 164. Le locataire pourra y développer son activité de dépôt logistique/stockage/transport en biens d'équipements de la maison ;
- Met à disposition via la signature d'un bail commercial, le bâtiment à compter du 1er octobre 2019,
- Précise que la location s'effectuera moyennant un loyer mensuel de 2 500 € Hors Taxe,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes à intervenir.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C12-09-2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - VENTE D'UN TERRAIN DE 18 300 M² ENVIRON SUR LA PARC D'ACTIVITES LE LUC - LES CARREAUX (ECHIRE/SAINT-GELAIS) A LA SOCIETE CREATEC (MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 8 AVRIL 2019) (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Confirme que le prix à payer par la société CREATEC est de 431 623,80 € TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE SUR LA MARGE COMPRISE (qui se décompose en un prix net HT de 366 000,00 € et une taxe sur la valeur ajoutée sur la marge égale à 65 623,80 €),
- Accorde à la société CREATEC, un paiement de ce prix de cession en deux termes : la moitié lors de la signature de l'acte authentique, et le solde 12 mois plus tard,
- Prolonge le délai de signature de la promesse de vente jusqu'au 31 décembre 2019.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C13-09-2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - VENTE D'UN TERRAIN DE 3300 M² ENVIRON SUR LA ZAE LES SABLONNIERES (EPANNES) A LA SCI ROLLAND (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Cède à la SCI ROLLAND, représentée par M. et Mme ROLLAND Sylvain et Nelly, ou à toute société qu'ils désigneront pour réaliser l'opération, un terrain de 3 300 m² environ, situé sur la ZAE "Les Sablonnières" à Epannes, selon les modalités de cession ;
- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 57 189,00 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 49 500,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la marge égale à 7 689,00 €) ;

- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions du règlement de lotissement, du cahier des charges de cession de terrain et du Plan Local d'Urbanisme afférents à la parcelle (lorsqu'ils existent), en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte authentique de vente ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C14-09-2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - VENTE D'UN TERRAIN DE 1850 M² ENVIRON SUR LE PARC D'ACTIVITES LES CHERACLES (PRIN-DEYRANÇON) A LA SCI NJ BOX (RETIRE LES DELIBERATIONS DES 25 JUIN 2018 ET 27 MAI 2019) (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Cède à la SCI NJ BOX, représentée par Monsieur Nicolas POIRIER et/ou Madame Julie DUSSOUS, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, un terrain de 1 850 m² environ, situé sur le Parc d'Activités "Les Chéracles" à Prin-Deyrançon, aux conditions fixées ;
- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 32 789,40 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 27 750,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la marge égale à 5 039,40 €) ;
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions du règlement de lotissement, du cahier des charges de cession de terrain et du Plan Local d'Urbanisme afférents à la parcelle (lorsqu'ils existent), en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte authentique de vente ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C15-09-2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - VENTE D'UN TERRAIN DE 1954 M² ENVIRON SUR LE PARC D'ACTIVITES LES CHERACLES (PRIN-DEYRANÇON) A MONSIEUR HORACIO DE OLIVEIRA (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Cède à Monsieur Horacio DE OLIVEIRA, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, un terrain de 1 954 m² environ, situé sur le Parc d'Activités "Les Chéracles" à Prin-Deyrançon, selon les modalités de cession ;
- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 34 632,70 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 29 310,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la marge égale à 5 322,70 €) ;
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions du règlement de lotissement, du cahier des charges de cession de terrain et du Plan Local d'Urbanisme afférents à la parcelle (lorsqu'ils existent), en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte authentique de vente ;

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C16-09-2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - VENTE D'UN TERRAIN DE 5520 M² ENVIRON SUR LE PARC D'ACTIVITES LES CHERACLES (PRIN-DEYRANÇON) A LA SOCIETE NOUVELLE DE FONDERIE ET DECOUPAGE (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Cède à la SOCIETE NOUVELLE DE FONDERIE ET DECOUPAGE, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Loic GILBERT, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, un terrain de 5 520 m2 environ, situé sur le Parc d'Activités "Les Chéracles" à Prin-Deyrançon, selon les modalités de cession ;
- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 97 836,48 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 82 800,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la marge égale à 15 036,48 €) ;
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions du règlement de lotissement, du cahier des charges de cession de terrain et du Plan Local d'Urbanisme afférents à la parcelle (lorsqu'ils existent), en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte authentique de vente ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C17-09-2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AVENANT 2019 A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT TRIENNALE ENTRE LA CAN ET LE RESEAU DES PROFESSIONNELS DU NUMERIQUE (SPN) - VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2019 (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Approuve l'attribution de la subvention de 76 000 € au titre de l'année 2019 au SPN,
- Approuve le plan d'action proposé dans l'avenant à la convention,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cette convention et les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C18-09-2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE PROJET "FRICHE MATHE" CONCLUE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n°5 à la convention de projet « Friche Mathé » conclue avec l'Etablissement Public Foncier.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C19-09-2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIETE NIORT'UP (VILLAGE BY CA) ET LA CAN - VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2019 - 2020 (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Approuve l'attribution de la subvention de 15 000 € TTC au titre de l'année 2019-2020 à Niort'Up ;
- Approuve le plan d'action proposé dans la convention ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cette convention et les documents afférents.

Adopte : UNANIMITE
POUR 78
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C20-09-2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SUBVENTION POUR LA 19EME SOIREE DE L'EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES DEUX-SEVRES (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Autorise le versement d'une subvention de 2 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres pour l'organisation de la 19ème édition de la Soirée de l'Excellence,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopte : UNANIMITE
POUR 78
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C21-09-2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - MODALITES D'OCTROI DE LA GRATUITE D'UNE SALLE DE REUNION DANS LES LOCAUX DE NIORT TECH POUR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION "LE PHARE" (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Accorde la gratuité d'une salle de réunion à l'Espace Niort TECH aux membres de l'association « Le Phare » 12 ½ journées par an et par structure.

Adopte : UNANIMITE
POUR 78
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C22-09-2019

FINANCES ET FISCALITE - AFFECTATION DES RESULTATS 2018 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Se prononce sur les propositions d'affectation telles qu'elles figurent ci-après et qui seront intégrées budgétairement lors du vote du budget supplémentaire 2019 :

➤ BUDGET PRINCIPAL :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice	10 389 353,98	Résultat de l'exercice	-7 330 830,05
Résultat antérieur reporté	18 094 193,23	Résultat antérieur reporté	-7 549 588,11
(A) Résultat cumulé à affecter	28 483 547,21	Résultat cumulé (D001)	-14 880 418,16
		Restes à réaliser	
		- Dépenses	- 6 648 976,55
		- Recettes	4 211 381,70
		(B) Besoin (-) de financement	-17 318 013,01

Affectation proposée :

Report à nouveau (R002) = (A) - (R1068)	11 165 534,20	Excédent capitalisé (R1068)	17 318 013,01
---	---------------	-----------------------------	---------------

➤ BUDGETS ANNEXES :

Transports

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice	1 539 277,22	Résultat de l'exercice	-1 022 350,51
Résultat antérieur reporté	3 712 996,22	Résultat antérieur reporté	796 716,62
(A) Résultat cumulé à affecter	5 252 273,44	Résultat cumulé (D001)	-225 633,89
		Restes à réaliser :	
		- Dépenses	454 994,78
		- Recettes	61 544,00
		(B) Besoin (-) de financement	-619 084,67

Affectation proposée :

Report à nouveau (R002) = (A) - (R1068)	4 633 188,77	Excédent capitalisé (R1068)	619 084,67
---	--------------	-----------------------------	------------

Assainissement

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice	2 222 053,12	Résultat de l'exercice	2 071 778,57
Résultat antérieur reporté	482 800,00	Résultat antérieur reporté	-1 836 650,23
(A) Résultat cumulé à affecter	2 704 853,12	Résultat cumulé (R001)	235 128,34
		Restes à réaliser	
		- Dépenses	7 883 728,36
		- Recettes	6 343 428,76
		(B) Besoin (-) de financement	-1 305 171,26

Affectation proposée :

Report à nouveau (R002) = (A) - (R1068)	1 399 681,86	Excédent capitalisé (R1068)	1 305 171,26
---	--------------	-----------------------------	--------------

Immobilier d'Entreprises

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice	141 066,10	Résultat de l'exercice	-46 202,92
Résultat antérieur reporté	0.00	Résultat antérieur reporté	-350 999,91
(A) Résultat cumulé à affecter	141 066,10	Résultat cumulé (D001)	-397 202,83
		Restes à réaliser	
		- Dépenses	352 107,80
		- Recettes	46 250,00
		(B) Besoin (-) de financement	-703 060,63

Affectation proposée :

Report à nouveau (R002) = (A) - (R1068)	0.00	Excédent capitalisé (R1068)	141 066,10
---	------	-----------------------------	------------

Activités assujetties à TVA

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice	0,00	Résultat de l'exercice	-20 174,67
Résultat antérieur reporté	0,00	Résultat antérieur reporté	167 685,58
(A) Résultat cumulé à affecter	0,00	Résultat cumulé (R001)	147 510,91
		Restes à réaliser	
		- Dépenses	772 972,75
		- Recettes	823 750,00
		(B) Excédent (+) de financement	198 288,16

Affectation proposée :

Report à nouveau (R002) = (A) - (R1068)	0,00	Excédent capitalisé (R1068)	0,00
---	------	-----------------------------	------

Zones d'Activités Economiques

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice	-36 810,67	Résultat de l'exercice	0,00
Résultat antérieur reporté	2 021 002,17	Résultat antérieur reporté	0,00
(A) Résultat cumulé à affecter	1 984 191,50	Résultat cumulé (001)	0,00
Restes à réaliser :		Restes à réaliser	
- Dépenses	172 591,50	- Dépenses	618 040,00
- Recettes	618 040,00	- Recettes	172 591,50

Affectation proposée :

Report à nouveau (R002) = (A) - (R1068)	1 984 191,50	Excédent capitalisé (R1068)	0,00
---	--------------	-----------------------------	------

Energies Renouvelables

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Résultat de l'exercice	9 930,57	Résultat de l'exercice	-9 652,58
Résultat antérieur reporté	32 359,64	Résultat antérieur reporté	34 118,71
(A) Résultat cumulé à affecter	42 290,21	Résultat cumulé (R001)	24 466,13
		Restes à réaliser	
		- Dépenses	
		- Recettes	
		(B) Excédent (+) de financement	24 466,13

Affectation proposée :

Report à nouveau (R002) = (A) - (R1068)	42 290,21	Excédent capitalisé (R1068)	0,00
---	-----------	-----------------------------	------

Adopte : UNANIMITE 78
 POUR 0
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C23-09-2019

FINANCES ET FISCALITE - APUREMENT DU COMPTE 1069 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Autorise le comptable public de procéder à l'apurement du compte 1069 par le débit du compte 1068, selon le processus d'une opération d'ordre non budgétaire, d'un montant de :
 - 15 580,44 € sur le budget Principal,
 - 2 524,72 € sur le budget Immobilier,
 - 3 595,71 € sur le budget Zones d'activités,

- Corrige au compte 001, dès l'affectation des résultats de l'exercice 2019, le débit de 15 580,44 € sur le budget Principal, 2 524,72 € sur le budget Immobilier et 3 595,71€ sur le budget Zones d'activités.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C24-09-2019

FINANCES ET FISCALITE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 BUDGET PRINCIPAL (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le Budget Supplémentaire de l'exercice 2019 tel que présenté dans la maquette.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C25-09-2019

FINANCES ET FISCALITE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le Budget Supplémentaire de l'exercice 2019 tel que présenté dans la maquette.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C26-09-2019

FINANCES ET FISCALITE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le Budget Supplémentaire de l'exercice 2019 tel que présenté dans la maquette.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C27-09-2019

FINANCES ET FISCALITE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le Budget Supplémentaire de l'exercice 2019 tel que présenté dans la maquette.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C28-09-2019

FINANCES ET FISCALITE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le Budget Supplémentaire de l'exercice 2019 tel que présenté dans la maquette.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C29-09-2019

FINANCES ET FISCALITE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 BUDGET ANNEXE ACTIVITES ASSUJETTIES A TVA (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le Budget Supplémentaire de l'exercice 2019 tel que présenté dans la maquette.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C30-09-2019

FINANCES ET FISCALITE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 REGIE ENERGIES RENOUVELABLES (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le Budget Supplémentaire de l'exercice 2019 tel que présenté dans la maquette.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C31-09-2019

FINANCES ET FISCALITE - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES - AUTREMENT 2 - REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS (IMMO N°15060248) (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Autorise le Comptable Public à procéder à la rectification relative à l'immobilisation n°15060248 par le mouvement du compte 1068.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

Le conseil :

- Approuve la répartition prévisionnelle des besoins de crédits de paiement mentionnée pour information ci-dessous :

ANNEXE DE CADRAGE DES AP/CP

Actualisation de la répartition des besoins de crédits de paiement des autorisations de programme en cours

- Programme Local d'Habitat 2016-2021 : AP n° 2016/1

AUTORISATION DE PROGRAMME 2016-2021										
	Montant AP		Montant engagé au 31/12/2018	Durée	Mandaté au 31/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS				
						2019	2020	2021	Années ultérieures	
Répartition des CP au BP 2019	Parc ancien privé	7 958 000	1 262 945	2016-2021	575 335	570 000	960 000	925 000	4 857 665	
	Accession à la propriété	500 000	282 206		188 087	80 000	100 000	100 000	81 933	
	Logement social	14 942 000	8 535 819		4 004 747	3 291 000	3 940 000	3 655 000	51 252	
	Habitat jeunes	1 000 000	0		0	350 000	500 000	150 000	0	
	Structures spécifiques	100 000	0		0	0	0	0	100 000	0
		24 500 000	10 070 971		4 748 149	4 261 000	5 500 000	5 000 000	4 990 851	

AUTORISATION DE PROGRAMME 2016-2021										
	Montant AP		Montant engagé au 31/12/2018	Durée	Mandaté au 31/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS				
						2019	2020	2021	Années ultérieures	
Proposition de répartition des CP au BS 2019	Parc ancien privé	7 958 000	1 262 945	2016-2021	575 335	725 000	950 000	925 000	4 642 665	
	Accession à la propriété	500 000	282 206		188 087	80 000	80 000	80 000	91 933	
	Logement social	14 942 000	8 535 819		4 004 747	3 571 000	4 723 000	594 252	2 049 001	
	Habitat jeunes	1 000 000	0		0	0	1 000 000	0	0	
	Structures spécifiques	100 000	0		0	0	0	0	100 000	0
		24 500 000	10 070 971		4 748 149	4 446 000	6 753 000	1 769 252	6 783 599	

- Programme d'Appui Communautaire au Territoire n°1 : AP n° 2017/2

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 31/12/2018	Durée	Mandaté au 31/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS		
					2019	2020	2021
Répartition des CP au BP 2019	6 000 000	5 659 148	2017-2020	2 155 814	1 700 000	800 000	1 344 186

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 31/12/2018	Durée	Mandaté au 31/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS				
					2019	2020	2021	2022	2023
Proposition de répartition des CP au BS 2019	6 000 000	5 659 148	2017-2020	2 155 814	2 150 000	900 000	200 000	300 000	294 186

Par avenant du 10 décembre 2018, la période d'engagement est prolongée au terme de 2020. Les Crédits de paiement s'échelonneront sur les années 2022.

ANNEXE DE CADRAGE DES AP/CP

- Réhabilitation de la piscine Fré Leroy : AP n° 2017/4

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 31/12/2018	Durée	Mandaté au 31/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS		
					2019	2020	2021
Répartition des CP au BP 2019	20 000 000	2 748 598	2017-2021	1 405 025	7 000 000	11 300 000	294 975

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 31/12/2018	Durée	Mandaté au 31/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS		
					2019	2020	2021
Proposition de répartition des CP au BS 2019	20 000 000	2 748 598	2017-2021	1 405 025	5 000 000	12 000 000	1 594 975

- Programme d'Appui Communautaire au Territoire n°2 : AP n° 2018/1

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 31/12/2018	Durée	Mandaté au 31/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS				
					2019	2020	2021	2022	2023
Répartition des CP au BP 2019	6 000 000	2 333 064	2018-2020	653 458	2 000 000	2 000 000	550 000	450 000	1 000 000

	Montant AP (en € TTC)	Montant engagé au 31/12/2018	Durée	Mandaté au 31/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS				
					2019	2020	2021	2022	2023
Proposition de répartition des CP au BS 2019	6 000 000	2 333 064	2018-2020	653 458	1 750 000	2 000 000	300 000	100 000	1 196 544

La période d'engagement reste limitée au terme de 2020. Les Crédits de paiement s'échelonnent jusqu'en 2023.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C33-09-2019

FINANCES ET FISCALITE - GESTION DES EMPRUNTS - MODIFICATION DE LA DELEGATION AU PRESIDENT POUR 2019 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Approuve la modification, exposée ci-après, de la délégation au Président en matière de gestion de la dette en 2019 :

3) Habilitation du Président concernant les produits de financement :

Concernant les produits de financement, le Conseil d'Agglomération autorise le Président :

- à effectuer toutes les démarches nécessaires pour retenir les meilleures offres,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,
- à définir le type d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et / ou consolidations,
- à demander aux banques la valorisation périodique des contrats (en particulier : taux fixe équivalent, taux variable équivalent, valeur de l'indemnité de résiliation),

- à procéder à des réaménagements de dette ou à des refinancements de dette, en ayant la possibilité :
 - de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - d'allonger la durée du prêt,
 - de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
 - de modifier toute caractéristique du prêt dans l'intérêt de la C.A.N,
 - d'intégrer, totalement ou partiellement, l'indemnité de remboursement anticipé dans le nouvel encours (capital),
 - à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
 - à procéder aux tirages et aux remboursements temporaires des crédits long terme renouvelables.
- Donne tous pouvoirs au Président pour réaliser ces opérations.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 77
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C34-09-2019

FINANCES ET FISCALITE - REMBOURSEMENT DE CHARGES AU BUDGET PRINCIPAL, DES BUDGETS ANNEXES ET DE LA REGIE DES ENERGIES RENOUVELABLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide le versement, par les budgets annexes ou par la régie à autonomie financière, d'un remboursement de charges, auprès du Budget Principal, selon le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Assainissement	617 108 €	Budget Principal	1 148 820 €
Transports urbains	510 967 €		
Energies Renouvelables	10 216 €		
Activités assujetties à TVA	10 529 €		
Pour mémoire : Contribution des déchets ménagers	701 801 €		

Adopte : UNANIMITE
 POUR 77
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C35-09-2019

FINANCES ET FISCALITE - REPRISE SUR PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Procède à la reprise sur provision pour risques et charges exceptionnels pour la somme 75 000 €.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 77
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C36-09-2019

FINANCES ET FISCALITE - SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide l'ajustement du versement, par le Budget Principal, d'une subvention d'équilibre aux budgets annexe Immobilier d'entreprises et Activités Assujetties à TVA selon le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Budget Principal	128 800 €	Budget Immobilier d'entreprises Activités Assujetties à TVA	100 300 € 28 500 €

- Précise que les participations financières aux budgets annexes seront réalisées en fin d'exercice au vu des réalisations et besoins constatés sur chacun des budgets concernés.

Adopte : UNANIMITE
POUR 77
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C37-09-2019

FINANCES ET FISCALITE - TAXE SUR LE FONCIER BATI - ABATTEMENT EN FAVEUR DES MAGASINS ET BOUTIQUES DE PETITE SURFACE (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide d'adopter un abattement de 5% de la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais en faveur des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 du Code Général des Impôts, dont la surface principale est inférieure à 400m² et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial.

Adopte : UNANIMITE
POUR 77
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C38-09-2019

FINANCES ET FISCALITE - TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES - COEFFICIENT MULTIPLICATEUR APPLICABLE AU TARIF DE LA TASCOM (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide de fixer à 1,25 le coefficient multiplicateur qui s'appliquera à compter de l'imposition 2020 au tarif national de la TASCOM sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Adopte : UNANIMITE
POUR 77
CONTRE 0
ABSTENTIONS 0
NON PARTICIPE 0

C39-09-2019

ASSAINISSEMENT - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE D'ADMISSION EN NON VALEUR (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide la constitution d'une provision au chapitre 68 du budget Assainissement 2019, pour risques afférents aux impayés de la redevance assainissement,
- Décide que cette provision sera d'un montant de 400 000 €.

Adopte : UNANIMITE
POUR 77
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C40-09-2019

COHESION SOCIALE INSERTION - CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - PILIER COHESION SOCIALE - NOUVEAU PRESTATAIRE CHEQUES LOISIRS SPORT ATHLETIQUE SOUCHE - NIORT ET MARAIS (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Approuve l'adhésion de l'Association Sport Athlétique Souché - Niort et Marais section karaté Art et Culture en tant que prestataire chèques loisirs,

- Approuve la convention,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cette convention ainsi que tous documents afférents à leur mise en œuvre.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C41-09-2019

COHESION SOCIALE INSERTION - LES AMBASSEDEURS DE LA MOBILITE (PHASE VIII) (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention avec Unis-Cité, précisant les modalités de l'action et tout document afférent à l'action,
- Verse à l'association Unis-Cités, dans le cadre de cette convention, une subvention de 26 885 euros.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C42-09-2019

COHESION SOCIALE INSERTION - PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION GERONTOLOGIQUE DU SUD DEUX-SEVRES POUR L'ANTENNE DU BASSIN DE VIE NIORTAIS POUR L'ANNEE 2019 (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Accepte la reconduction du soutien de l'agglomération par le versement d'une subvention à l'Association Gérontologique du Sud Deux-Sèvres de 12 500 € au titre de l'année 2019. 75% de ce soutien sera versé après adoption par le conseil d'agglomération et 25% sur production du bilan.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	76
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	1
		(C. HYPEAU)

C43-09-2019

SPORTS - CONVENTIONS AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES PAR LES LYCEES (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Approuve les conventions avec la région Nouvelle-Aquitaine pour l'utilisation des équipements sportifs communautaires par les lycées ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les conventions et tous documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C44-09-2019

SPORTS - COMPLEXE SPORTIF DE LA VENISE VERTE - AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ACCORDEE AUX CHAMOIS NIORTAIS (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public avec la SASP Chamois Niortais ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à le signer.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C45-09-2019

SPORTS - CANDIDATURE AUX LABELS "TERRE DE JEUX 2024" ET "CENTRE DE PREPARATION AUX JEUX" (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Approuve la candidature de la CAN aux labels « Terre de Jeux 2024 » et « Centre de préparation aux Jeux » ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents relatifs à ces candidatures.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C46-09-2019

SPORTS - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES - VOLLEY BALL PEXINOIS ET STADE NIORTAIS ATHLETISME (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Approuve le versement de la subvention de 700 € en faveur du Volley-Ball Pexinois de Niort pour l'accueil de délégations nationales du 2 au 7 juillet 2019 ;
- Approuve le versement de la subvention de 1 000 € en faveur du Stade Niortais Athlétisme pour l'organisation d'une manifestation le 15 décembre 2019 ;
- Approuve les conventions afférentes à ces subventions ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C47-09-2019

SPORTS - TARIFS DE LA PATINOIRE COMMUNAUTAIRE (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Approuve la grille tarifaire de la patinoire ci-dessous :

	Pour mémoire		Tarifs à compter du 01/10/2019	
	Tarifs CAN	Hors CAN	Tarifs CAN	Hors CAN
ENTREES ADULTES				
Entrée individuelle sans location de patins				
Tarif hors CAN				6,00
Tarif bleu			5,20	
Tarif vert			4,30	
Tarif jeune			1,00	
Adulte accompagnateurs sans location de patins (1)	1,90	2,00	1,90	2,00
ENTREES ENFANTS (jusqu'à 17 ans, ETUDIANTS, FAMILLES NOMBREUSES, DEMANDEURS D'EMPLOIS)				
Entrée individuelle sans location de patins				
Enfants de moins de 3 ans (patins offerts)				
Tarif hors CAN			gratuit	gratuit
Tarif bleu			2,65	3,20
Tarif vert			2,10	
Tarif jeune			1,00	
LOCATION DE PATINS				
Location de patins, vendredi soir				
	2,40	2,50	gratuit	2,50
ENTREES GROUPES ET COMITE D'ENTREPRISE (location de patins comprise)				
Adulte, par personne				
	5,90	6,00	5,90	6,00
Enfant, CLSH, structures, facés de jeunes enfants, ... par personne				
	3,55	3,65	3,55	3,65
CE initiation, par personne - initiation pratique challenge				
	10,00	12,00	10,00	12,00
TARIFS SPECIQUES				
Pack amnésaire - entrée avec location de patins, gâteau et boisson				
	9,00	9,50	9,00	9,50
Entrée des patins - affûtage, remplacement de crochets...				
	5,35	5,45	5,35	5,45
Remplacement carte				
	5,00	5,00	5,00	5,00
ASSOCIATIONS, CLUBS, ORGANISMES PARTICULIERS				
Utilisation par des associations sportives de sport de glace - forfait horaire				
Autre type de structure - forfait horaire	gratuit	120,00	gratuit	120,00
Location pour manifestation payante - forfait 6h	105,80	117,50	105,80	117,50
Location pour manifestation payante - forfait journée	1 271,10	1 588,95	1 271,10	1 588,95
Seminaire entreprise location salle de réunion - forfait 4h	2 937,80	3 525,50	2 937,80	3 525,50
Seminaire entreprise location salle de réunion - forfait journée	317,80	423,70	317,80	423,70
Réservation cafétéria - forfait 3h	635,55	847,40	635,55	847,40
Location patinoire entreprise avec matériel + agents - forfait 3h	105,90	137,75	105,90	137,75
Location patinoire entreprise avec matériel + agents+caféteria - forfait 3h	1 165,15	1 377,05	1 165,15	1 377,05
COURS ENCADRES PAR UN EDUCATEUR (locations de patins comprises)				
A la séance				
Cours individuel - 30 minutes (2)				22,00
Cours collectif - 45 minutes (2)	20,00	22,00	20,00	22,00
Forfait 4 cours collectif - 45 minutes (2)	10,00	12,00	10,00	12,00
Forfait 5 cours collectif - 45 minutes (2)	35,00	42,00	35,00	42,00
Stage vacances cours collectifs - 50 minutes par jour sur 5 jours (2)	40,00	48,00	40,00	46,00
CLSH (25 enfants max. - mercredi après-midi, matinées pendant vacances scolaires)	40,00	50,00	40,00	50,00
Intervention d'un éducateur sportif - tarif horaire	125,00	135,00	125,00	135,00
	24,00	34,00	24,00	34,00

(1) Déduction du montant de l'entrée accompagnateur adulte si l'adulte accompagnateur décide de patiner, auquel s'ajoute, le cas échéant, la location de patins.
 (2) Lorsque ces cours sont effectués par un enfant mineur, 2 personnes (parents ou tuteurs) sont autorisées à entrer gratuitement en tant qu'accompagnateurs sans location de patins ni accès à la glace.

Adultes accompagnateurs sans location de patins (1) : de mars à décembre 2018 : 2520 ventes, 4898 € de recettes
 Adultes qui ont décidé de patiner : 14 sur 2520, ce qui a représenté une recette supplémentaire de 89 €
 Enfants qui ont décidé de patiner : 7, ce qui a représenté une recette supplémentaire de 24,90 €

entrées du vendredi soir : 1580 personnes ont acheté une entrée 'vendredi soir' sans patin (3,56 € ou 3,65 € entre mars et décembre 2018, ce qui représente une recette de 6114,50 €
 Ces entrées s'accompagnent d'une location de patin en plus, ou pas.
 La proposition est faite de supprimer l'entrée à tarif préférentiel du vendredi soir, et de passer cette entrée avec application du quotient familial, plus prêt de patin gratuit ce soir là.

- Approuve les conditions générales de vente et l'annexe au règlement intérieur présentées.

Adopté : UNANIMITE 78
 POUR 0
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C48-09-2019

ETUDES ET PROJETS NEUFS - REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT - AVENANT N°1 AUX MARCHES DE TRAVAUX POUR LES LOTS N° 2, 6, 9, 10, 13, 15, 19, ET 24 (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Autorise la signature des avenants n°1 aux marchés de travaux ci-dessous, et toutes les pièces s'y rapportant :
 - 2019022 (lot 2) conclu avec le groupement ALM ALLAIN / DELTA CTP / SCER,
 - 2019063 (lot 6) conclu avec la société CMB,
 - 2019089 (lot 9) conclu avec la société JEROME MARCHET,
 - 2019064 (lot 10) conclu avec la société RIDORET,
 - 2019027 (lot13) conclu avec la société CMB,
 - 2019029 (lot15) conclu avec la société HERVE THERMIQUE,
 - 2019033 (lot 19) conclu avec la société ANGELEYE,
 - 2019037 (lot 24) conclu avec la société A&T EUROPE.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C49-09-2019

RESSOURCES HUMAINES - PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE - CHOIX DU PRESTATAIRE (M. JACQUES BROSSARD)

Le conseil :

- Retient Territoria Mutuelle (groupe AESIO) dont le siège est sis 20, avenue Léo Lagrange – CS 79650 – 79061 NIORT Cedex 9, et conclu avec celle-ci une convention de participation garantissant les risques prévoyance, aux conditions présentées dans l'offre, ainsi que le contrat collectif d'assurance,
- Approuve la convention de participation accompagnée du contrat collectif : Option 2 « Incapacité obligatoire avec RI à plein-traitement » avec Territoria Mutuelle ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ladite convention de participation avec Territoria Mutuelle (groupe AESIO), ainsi que le contrat collectif d'assurance.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C50-09-2019

RESSOURCES HUMAINES - PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE - CHOIX DU PRESTATAIRE (M. JACQUES BROSSARD)

Le conseil :

- Opte pour la convention de participation au titre du risque santé,
- Retient l'organisme d'assurance Groupama Gan Vie (siège social : 8-10, rue d'Astorg, 75008 PARIS) représenté par Collecteam (siège social : sis 13, rue Croquechâtaigne – BP 30064 – 45380 LA CHAPELLE SAINT-MESMIN) et conclu avec celui-ci une convention de participation au titre du risque santé aux conditions présentées dans l'offre, accompagnée du contrat collectif d'assurance,
- Approuve la convention de participation avec Groupama Gan Vie représentée par Collecteam, accompagnée du contrat collectif d'assurance,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ladite convention de participation et le contrat collectif d'assurance avec Groupama Gan Vie représentée par Collecteam.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C51-09-2019

RESSOURCES HUMAINES - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE AU TITRE DE LA PREVOYANCE ET DE LA SANTE (M. JACQUES BROSSARD)

Le conseil :

- Approuve ces montants mensuels de participation (16 euros bruts maximum pour la prévoyance, 30 euros bruts maximum pour la santé) sous réserve des conditions indiquées dans la délibération, applicables à compter du 1^{er} janvier 2020,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif au contrat souscrit.

Adopte : UNANIMITE 78
 POUR 0
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C52-09-2019

RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS (M. JACQUES BROSSARD)

Le conseil :

- Adopte les créations d'emplois figurant dans les tableaux des emplois proposés ci-dessous :

EMPLOIS PERMANENTS CREATION

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat	Nbre	Observations
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
PRINCIPAL	Ressources humaines	Assistant(e) de gestion administratif (ve), financière, budgétaire ou comptable	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	54,49%	C	1	Poste de transition professionnel
	Direction des établissements d'enseignement artistique	Coordinateur des établissements d'enseignement artistique	Attaché principal	Attaché hors Classe	100%	A	1	Création d'un(e) coordinateur (trice) des établissements d'enseignant artiste et Direction d'un établissement
	Conservatoire à rayonnement Départemental	Enseignant(e) spécialité harpe	Assistant d'enseignant artistique	Assistant d'enseignant artistique principal de 1 ^{ère} classe	27.5%	B	1	Mutation d'un agent
		Enseignant(e) artistique spécialité accompagnement	Assistant d'enseignant artistique	Professeur d'enseignant artistique hors classe	100%	BA	1	Effectif constant-Réussite au concours
	Gestion du patrimoine	Assistant(e) chef(fe) d'équipe atelier mécanique	Adjoint technique ou Agent de Maîtrise	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%	C	1	Réorganisation du service

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat	Nbre	Observations
			Grade minimum	Grade maximum				
PRINCIPAL	Gestion du patrimoine	Chef(fe) d'équipe atelier mécanique	Agent de maîtrise ou Technicien	Agent de maîtrise principal ou Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%	C	1	Réorganisation du service
		Chargé du courrier et de l'accueil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%	C	1	Effectif constant- poste existant création sur la totalité des grades
	Médiathèques	Agent des bibliothèques	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100%	C	1	départ d'un agent- création sur la totalité des grades
		Agent de média ludothèque	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100%	C	1	Effectif constant- Réussite au concours
	Musées	Chargé de relations extérieures et des actions culturelles	Adjoint administratif	Rédacteur	100%	CB	1	Mutation d'un agent- Création sur la totalité des grades
	Aménagement du territoire	Chef(fe) de projet SCOT	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe ou Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Attaché ou Ingénieur	100%	A	1	Effectif constant- Réussite au concours
	Marché publics	Instructeur marchés publics	Rédacteur	Attaché	100%	A	1	Effectif constant- Réussite au concours
ANNEXE	Assainissement	Exploitant de STEP- spécialité métrologie	Adjoint technique principal 2 ^e classe	Agent de maîtrise principal	100%	C	1	Création sur la totalité des grades
PRINCIPAL	Prévention santé sécurité	Infirmier(ère)	Infirmier(ère) en soins généraux de classe normale	Infirmier(ère) en soins généraux hors classe	100%	A	1	Effectif constant Parcours emploi compétence existant

EMPLOIS TEMPORAIRES – CREATIONS POUR L'ANNEE 2019

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat	Nbre	Observations
			Grade minimum	Grade maximum				
PRINCIPAL	Déchets ménagers	Ripeurs-chauffeurs	ATP2	ATP1	100%	C	1	
	Ressources humaines	Agent d'accueil en déchèterie	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%	C	2	
	Médiathèque	Agent de bibliothèque	Assistant de conservation	Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	100%	B	1	Départ en disponibilité d'un agent

Adopte : UNANIMITE
 POUR 78
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C53-09-2019

RESSOURCES HUMAINES - PERMIS DE LOUER - MISE A DISPOSITION DE 2 AGENTS VILLE DE NIORT AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Approuve la convention relative à la mise à disposition,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué à signer cette convention.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 78
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C54-09-2019

MISSION ALIMENTATION EN EAU POTABLE - CREATION D'UNE REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE EN CHARGE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET ORGANISATION SUR L'AGGLOMERATION (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du service public de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2020, sur les communes actuellement desservies par le SEV,
- Approuve les statuts de ladite régie,
- Approuve l'appellation de la régie : « Service des Eaux du Vivier »,
- Décide de poursuivre, en lieu et place du SIEPDEP, la Délégation de Service Public avec la SAUR et de signer un avenant à ce contrat afin d'ajouter la distribution d'eau potable sur les communes de La Foye Monjault et de Mauzé-sur-le-Mignon,
- Décide de siéger en représentation-substitution des communes dans les syndicats d'eau suivants : le SECO, le SERTAD et le SMAEP 4B à compter du 1^{er} janvier 2020,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document afférent à la présente délibération.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 78
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C55-09-2019

ADMINISTRATION GENERALE, JURIDIQUE - ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS POUR LA STATION D'EPURATION DE COULON - MONSIEUR R. (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve l'acquisition des parcelles de terrain cité ci-dessous appartenant à Monsieur C. R. :
 - la cession d'une partie de la parcelle de terrain appartenant à Monsieur R. cadastrée D 1275 pour une superficie d'environ 5 400 m². La superficie exacte sera déterminée par un géomètre-expert ;
 - la cession de l'intégralité de la parcelle cadastrée D 1276 sise « Les Planches » à Coulon d'une superficie de 2 699 m².

Le prix d'acquisition pour ces deux terrains a été fixé à la somme de 3 000 €.

Le montant de l'indemnité d'éviction due au propriétaire-exploitant, qui a été calculée selon les barèmes de la Chambre d'Agriculture, s'élève à 500 €.

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer l'acte notarié qui sera confié à Me ANDRE, sachant que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C56-09-2019

ADMINISTRATION GENERALE, JURIDIQUE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A SANSIS POUR IMPLANTATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT - MONSIEUR G. (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve l'acquisition du terrain cité ci-dessous appartenant à Monsieur S. G. :
 - la cession d'une partie de la parcelle de terrain appartenant à Monsieur G. cadastrée D 51. Après division cadastrale, la parcelle concernée est cadastrée D 720 sise « la Prairie » 79270 Sansais d'une superficie de 1a 18ca.

Le prix d'acquisition a été fixé à la somme de 400 €.

Le montant des indemnités pour perte de récolte, à verser à l'exploitant, Gaëc de la Bremaudière, s'élève à 50,32 €.

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer l'acte notarié qui sera confié à Me ATINDEHOU, tous les frais liés à cette acquisition étant à la charge de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C57-09-2019

ADMINISTRATION GENERALE, JURIDIQUE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A VALLANS POUR IMPLANTATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT - CONSORTS PASTUREAU (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve l'acquisition du terrain cité ci-dessous appartenant aux consorts PASTUREAU :
 - la cession d'une partie de la parcelle de terrain leur appartenant cadastrée AC 217. Après division cadastrale la parcelle concernée est cadastrée AC 232 sise « le bourg » 79270 VALLANS d'une superficie de 15ca.

Le prix d'acquisition a été fixé à la somme de 400 €.

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer l'acte notarié qui sera confié à Me CAZENAVE, tous les frais liés à cette acquisition étant à la charge de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C58-09-2019

ADMINISTRATION GENERALE, JURIDIQUE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR IMPLANTATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT AU VANNEAU-IRLEAU - MADAME P. (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve l'acquisition du terrain cité ci-dessous, appartenant à Madame P. :
 - la cession d'une partie de la parcelle de terrain appartenant à Madame P. cadastrée AS 159. Après division cadastrale, la parcelle concernée est cadastrée AS 308 sise « La grande butière sud » 79270 Le Vanneau-Irleau d'une superficie de 4a 24ca.

Le prix d'acquisition a été fixé à la somme de 400 €.

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer l'acte notarié qui sera confié à Me BOIZUMAULT, tous les frais liés à cette acquisition étant à la charge de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C59-09-2019

MUSEES - ACCEPTATION DES OBJETS ISSUS DES FOUILLES D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE REALISEES A FRONTENAY-ROHAN-ROHAN, LIEU-DIT LES AIGUILLES AU RETZ (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Accepte la part de mobilier revenant de droit à la Communauté d'Agglomération du Niortais (50%),
- Sollicite le transfert à titre gratuit et en pleine propriété de la part de l'État (50%),
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C60-09-2019

MUSEES - ACCEPTATION DES OBJETS ISSUS DE FOUILLES D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVES REALISEES A NIORT, PROLONGEMENT RD9 - RN11 (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Accepte la part de mobilier revenant de droit à la Communauté d'Agglomération du Niortais (50%),
- Sollicite le transfert à titre gratuit et en pleine propriété de la part de l'État (50%),
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C61-09-2019

MUSEES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS REGIONAL D'ACQUISITION DES MUSEES DE NOUVELLE-AQUITAINE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à demander le versement de la subvention FRAM de 10 248 euros, dans le cadre des acquisitions réalisées.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C62-09-2019

MUSEES - PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU CHATEAU, DU MUSEE ET DU DOMAINE NATIONAL DE VERSAILLES - EXPOSITION MADAME DE MAINTENON (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Approuve la convention de partenariat avec l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles,
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exposition sur Madame de Maintenon présentée au musée Bernard d'Agesci à l'automne.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C63-09-2019

MUSEES - VENTE DE NOUVEAUX PRODUITS A LA BOUTIQUE DES MUSEES ET FOIRE AUX CATALOGUES (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Approuve la tarification et la mise en vente des produits listés avec intégration au stock de la régie des musées,
- Approuve les modalités de mise en œuvre de la Foire aux catalogues édition 2019.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C64-09-2019

CONSERVATOIRE - ATELIER DE PRATIQUE INSTRUMENTALE ET DE CHANT CHORAL AU COLLEGE DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON - CONVENTION DE PARTENARIAT 2019/2020 (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Approuve la convention,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à la signer.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C65-09-2019

CONSERVATOIRE - ORCHESTRE A L'ECOLE "CORDES" - CONVENTION ENTRE L'ECOLE DE SAINT-REMY ET LA CAN POUR LA POURSUITE DU PARTENARIAT EN 2019/2020 (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Approuve la convention pour la poursuite du partenariat en 2019/2020,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à la signer.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C66-09-2019

CONSERVATOIRE - REQUALIFICATION ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET AUTRES DU BATIMENT B DE DU GUESCLIN - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET SUBVENTIONS (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Approuve l'actualisation du plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES en euros HT		CRD A. TOLBECQUE - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		Etat des retours
		RECETTES en euros HT		
MOE	408 302,17 €	ETAT	604 588,00 €	
Travaux	2 980 910,00 €	FSJLP	604 588,00 €	subvention accordée et notifiée
frais annexes	61 770,00 €	EUROPE	280 000,00 €	
autres prestations intellectuelles	91 576,00 €	FEDER / ITI - taux et base éligible	280 000,00 €	demande en cours : montant initial sollicité = 87 166,82€, actualisé à 280 000€ en septembre 2019
révision actualisation travaux	97 039,00 €	Conseil DEPARTEMENTAL 79	1 051 453,06 €	
seuils de tolérance sur montant travaux	274 189,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL 79 (dispositif "études")	73 927,36 €	subvention accordée, notifiée et soldée
		Conseil départemental (travaux)	977 525,70 €	subvention accordée et notifiée
		Région Nouvelle Aquitaine	1 000 000,00 €	
		CPER	1 000 000,00 €	subvention sollicitée mais pas de réponse officielle de la Région NA
		CAN	977 145,11 €	
TOTAL DE L'OPERATION	9 913 186,17 €	TOTAL DES RECETTES (Hors CAN)	2 936 041,06 €	

- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à solliciter auprès des services des institutions précitées les aides financières correspondantes,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tous les documents et engagements afférents à ces aides financières.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 78
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C67-09-2019

ETUDES ET PROJETS NEUFS / CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE - REQUALIFICATION ET MISE AUX NORMES - AVENANTS N°1 AUX MARCHES TRAVAUX DES LOTS 1, 6, 8, 10 ET 13 - AVENANTS N°2 AUX MARCHES TRAVAUX DES LOTS 7, 9 ET 11 ET AVENANT N°3 AU MARCHÉ TRAVAUX LOT 2 (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Autorise la signature de l'avenant 1 aux marchés de travaux pour les lots 1, 6, 8, 10 et 13 ;
- Autorise la signature de l'avenant 2 aux marchés de travaux pour les lots 7, 9 et 11 ;
- Autorise la signature de l'avenant 3 au marché de travaux pour le lot 2.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 78
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C68-09-2019

ETUDES ET PROJETS NEUFS - CHATEAU COUDRAY SALBART - MISE EN SECURITE INTERIEURE DE LA TOUR SAINT-MICHEL - DEMANDE DE SUBVENTION (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Approuve le programme des travaux pour un montant prévisionnel de 6 530,00 € HT (soit 7 836,00 € TTC),
- Sollicite l'aide financière de l'Etat (ministère de la culture et de la communication), soit 2 612 €,
- Approuve le budget prévisionnel de l'opération suivant :
 - o Etat : 2 612,00 € (40%)
 - o Autofinancement : 3 918,00 € (60%)
 - o Montant prévisionnel de l'opération : 6 530,00 €

- S'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 7 836,00 € TTC sur le budget 2019 de la Communauté d'Agglomération du Niortais et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- Précise que la Communauté d'Agglomération du Niortais à la libre disposition du terrain et immeuble concerné,
- Indique que son n° SIRET est le suivant : 200 041 317 00013,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C69-09-2019

ETUDES ET PROJETS NEUFS - MEDIATHEQUE PIERRE MOINOT - REQUALIFICATION MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE ET AUTRES - AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Arrête le montant de la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre au montant de 922 044,71 € HT,
- Autorise la signature de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces s'y rapportant.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C70-09-2019

MEDIATHEQUES - SOUTIEN AU TOURNAGE DU COURT-METRAGE "LE PREMIER JOUR" REALISE PAR PIERRE PUCHOT (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Approuve le soutien financier au tournage du film à hauteur de 5 000 € sur les crédits disponibles au budget 2019,
- Approuve la convention entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et I2MIND (DKB Productions),
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tous les documents et les engagements y afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C71-09-2019

POLE VIE DU TERRITOIRE - SOUTIEN A MANIFESTATION A RAYONNEMENT D'AGGLOMERATION - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - FESTIVAL "PANIQUE AU DANCING" (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Autorise le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association VOLUBILIS, organisatrice du Festival « Panique au Dancing » sur les crédits prévus au BP 2019,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tout document y afférent.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	78
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C72-09-2019

TOURISME - RAPPORT D'ACTIVITES ET FINANCIERS 2018 DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE NIORT MARAIS POITEVIN VALLEE DE LA SEVRE NIORTAISE (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Approuve les rapports d'activités et financiers 2018 de l'EPIC « Office de tourisme Niort / Marais Poitevin / Vallée de la Sèvre Niortaise »,

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	76
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	1
		(M. SIMON)

C73-09-2019

TOURISME - TARIFS ET MODALITES DE RECOUVREMENT DE LA TAXE DE SEJOUR A COMPTER DU 1ER JANVIER 2020 (M. MICHEL SIMON)

Le conseil :

- Approuve les modalités décrites dans la délibération de recouvrement de la taxe de séjour au réel, forfaitaire et au pourcentage de la taxe de séjour forfaitaire sur le territoire de la CAN à compter du 1er janvier 2020 ;
- Approuve les tarifs de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2020, sous réserve de modifications législatives ou réglementaires.

Assiettes, tarifs et exonérations

- Barème des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2020, sous réserve d'éventuelles évolutions législatives et réglementaires :

Catégories d'hébergement	Tarifs
Régime réel	
Palaces	2,75 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,40 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,05 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,90 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,65 €
Régime forfaitaire	
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €
Régime proportionnel	
Hébergements sans classement ou en attente de classement	4%

- Calcul de la taxe de séjour :

- Au réel :

Le montant de la taxe de séjour au réel est calculé par personne et par nuitée de séjour.

- Au forfait :

Le montant de la taxe de séjour forfaitaire varie en fonction de la capacité d'accueil et de la durée d'ouverture.

Les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques font l'objet d'un abattement dont le taux est fixé à 40%, considérant l'ouverture à l'année de cette nature d'hébergement.

Le montant de la taxe de séjour forfaitaire est calculé selon la formule suivante :

Capacité d'accueil	X	Nombre de nuitées taxables	X	Tarif de la taxe de séjour	-	Abattement légal
--------------------	---	----------------------------	---	----------------------------	---	------------------

- Au pourcentage :

Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée, en application de l'article L.2333.30 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant afférent de la taxe de séjour est plafonnée à 2,30€ (plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles). Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Nuitée HT	/	Nombre de personnes accueillies (assujetties ou non)	X	4% (plafond applicable : 2,30€)	X	Nombre de personnes assujetties
-----------	---	--	---	------------------------------------	---	---------------------------------

- Exonérations :

Sont exemptés de la taxe de séjour :

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1€ par nuitée.

Ces exonérations s'appliquent exclusivement à la taxation au réel.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C74-09-2019

SYSTEMES D'INFORMATION - CHOIX DES LICENCES PAR DEFAUT POUR L'OPEN DATA (M. JEAN BOULAIS)

Le conseil :

- Procède au choix de la « licence ouverte de réutilisation d'informations publiques » de la mission ETALAB par défaut pour encadrer l'ouverture de ses données statiques,
- Procède au choix de la licence ODbI par défaut pour encadrer l'ouverture de ses données temps-réel,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C75-09-2019

MARCHES PUBLICS - PRESTATIONS D'IMPRESSION ET FINITION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION EN GROUPEMENT DE COMMANDE - APPROBATION DU MARCHÉ SUBSEQUENT 2 (LOTS 3 ET 4) (M. JEAN BOULAIS)

Le conseil :

- Approuve les marchés décrits ci-dessous et autorise leur signature :

Après déroulement de la procédure, les marchés ont été attribués comme suit :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant estimatif en euros HT
3	Affiche grand format	PUBLITEX	19 952,90 € HT
4	Impression numérique grand format	GRAPHIC	55 649,29 € HT

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C76-09-2019

MARCHES PUBLICS / DIRECTION ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON - RENOUELEMENT/CREATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES ET RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE - CANALISATIONS ET BRANCHEMENTS - APPROBATION DU MARCHE (M. JEAN BOULAIS)

Le conseil :

- Approuve le marché décrit ci-après et autorise sa signature :

Après déroulement de la procédure, le marché a été attribué comme suit :

	Attributaire	Montant estimatif HT
Prestation de renouvellement/création des réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté d'agglomération du Niortais	Groupement SCAM / TTPI	830 342,23 € HT

Adopte : UNANIMITE
POUR 77
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C77-09-2019

ADT ET POLITIQUES PUBLIQUES - AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ADHESION-PROJET "MAITRISE FONCIERE DE LA ZAC DE " LA CHAUME AUX BETES"" ENTRE LA CAN, LA COMMUNE DE MAGNE ET L'EPF NA (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Valide l'avenant n°2 à la convention d'adhésion projet n°79-17-019 de maîtrise foncière de la « ZAC de la Chaume aux Bêtes »,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n°2 à la convention d'adhésion projet n°79-17-019 de maîtrise foncière de la « ZAC de la Chaume aux Bêtes » ainsi que tout autre document relatif à cet avenant.

Adopte : UNANIMITE
POUR 77
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C78-09-2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - APPLICATION DU DROIT DES SOLS CONVENTION AVEC LA COMMUNE NOUVELLE DE VAL-DU-MIGNON (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Approuve le modèle type de convention présenté,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer une convention, type A avec la commune nouvelle de Val du Mignon.

Adopte : UNANIMITE
POUR 77
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C79-09-2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - APPROBATION DE LA CREATION D'UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) A ARÇAIS (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Approuve la création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), dont le dossier est annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopte : UNANIMITE
POUR 77
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C80-09-2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE VILLE D'AIFFRES, CAN - EPF NA POUR LA CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET D'EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Approuve la convention opérationnelle d'action foncière pour la création de logements sociaux et d'équipements scolaires et périscolaires en centre-bourg ;
- Autorise le Président à signer la convention et tout document afférent.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C81-09-2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE POUR LA REVITALISATION DU CENTRE BOURG EPF-CAN BEAUVOIR SUR NIORT (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Valide l'avenant n°1 à la convention opérationnelle n°79-17-019 d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n°1 à la convention opérationnelle n°79-17-019 d'action foncière pour la revitalisation du centre-bourg ainsi que tout autre document relatif à cet avenant.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C82-09-2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AIFFRES (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Approuve la Modification simplifiée n°6 du PLU d'Aiffres ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C83-09-2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ECHIRE (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Approuve la Modification simplifiée n°8 du PLU d'Echiré ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C84-09-2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Approuve la Modification n°1 du PLU de Mauzé-sur-le-Mignon ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C85-09-2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°10 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ECHIRE ET AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Engage une procédure de modification simplifiée suivant les dispositions des articles L.153-45 et suivants, du Code de l'Urbanisme.
- Définit les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°10 du PLU d'Echiré dans les conditions suivantes :
 - Le projet de modification simplifiée n°10 du Plan Local d'Urbanisme, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public à la Mairie d'Echiré et à l'accueil du siège de la CAN (140, Rue des Equarts, CS 28770, 79027 Niort Cedex), du 28 octobre au 29 novembre 2019 inclus.
 - Les observations du public seront consignées dans un registre disponible durant toute la durée de mise à disposition du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture :
 - de la Mairie d'Echiré : Hors vacances scolaires : lundi et mercredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30 ; mardi et jeudi : 8h30 - 12h00 ; vendredi : 8h30 - 17h30 (journée continue) ; samedi : 10h00 - 12h00 / Pendant les vacances scolaires : lundi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30 ; mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h00 ; samedi : 10h00 - 12h00
 - du siège de la CAN : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
 - Durant la période de mise à disposition, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à la CAN. Elles seront annexées au registre.
 - Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage à la Mairie d'Echiré et au siège de la CAN et par insertion dans la presse locale, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C86-09-2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE NIORT ET AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Engage la procédure de Modification simplifiée n°2 du PLU de Niort suivant les dispositions des articles L.153-45 et suivants, du Code de l'Urbanisme,
- Valide les modalités de mise à disposition du public du projet de Modification simplifiée n°2 du PLU de Niort dans les conditions suivantes :
 - Le projet de Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public à la Mairie de Niort et à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais (140, Rue des Equarts – CS 28770 79027 Niort Cedex), du 2 janvier au 6 février 2020 inclus.
 - Les observations du public seront consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de Niort (le lundi de 14h à 17h, le mardi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h30, le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, le vendredi de 14h à 17h), et à la Communauté d'Agglomération du Niortais (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00) durant toute la durée de mise à disposition du dossier.

- Durant la période de mise à disposition, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à la Communauté d'Agglomération du Niortais. Elles seront annexées au registre.
- Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage à la Mairie de Niort et au siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais et par insertion dans la presse locale, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C87-09-2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLIERS-EN-PLAINE ET AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Engage une procédure de modification simplifiée suivant les dispositions des articles L.153-45 et suivants, du Code de l'urbanisme,
- Définit les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Villiers en Plaine dans les conditions suivantes :
 - o Le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public à la mairie de Villiers en Plaine et à l'accueil du siège de la CAN (140, Rue des Equarts – CS 28770 79027 NIORT Cedex), du 7 octobre au 8 novembre 2019 inclus.
 - o Les observations du public seront consignées dans un registre disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Villiers en Plaine (du lundi au vendredi de 14h à 18h), et à la CAN (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00) durant toute la durée de mise à disposition du dossier.
 - o Durant la période de mise à disposition, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à la CAN. Elles seront annexées au registre.
 - o Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage à la mairie de Villiers en Plaine et au siège de la CAN et par insertion dans la presse locale, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C88-09-2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BESSINES (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Prescrit la procédure de Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bessines,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	71
	CONTRE	3
	ABSTENTIONS	3
	NON PARTICIPE	0

C89-09-2019

HABITAT - ASSOCIATION L'ESCALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2019 (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Approuve la subvention de la CAN, d'un montant de 20 000 €, octroyée à l'association L'Escale, au titre de l'année 2019, pour la gestion des Résidences étudiantes à Niort,
- Approuve la subvention de la CAN, d'un montant de 92 000 €, octroyée à l'association L'Escale, au titre de l'année 2019, pour l'habitat des jeunes,
- Approuve le soutien financier de la CAN, d'un montant de 6 000 €, octroyée à l'association L'Escale, au titre de l'année 2019, pour la gestion, le fonctionnement et le développement d'un Service Logements des Jeunes (SILOJ),
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer les conventions de partenariat et d'objectifs entre la CAN et l'association L'Escale relatives aux modalités de paiement de ces soutiens financiers respectifs,
- Autorise le versement de chacune de ces subventions respectives à l'association L'Escale,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les autres documents relatifs à ces dossiers.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C90-09-2019

HABITAT - ASSOCIATION L'ESCALE SITE LA COLLINE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2019 (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Approuve la convention triennale de partenariat et d'objectifs pour un soutien financier d'un montant de 25 000 € à l'association L'Escale Site La Colline au titre de l'année 2019,
- Autorise le versement de la subvention de 25 000 € à l'association L'Escale Site La Colline au titre de l'année 2019,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer la convention triennale de partenariat et d'objectifs avec l'association L'Escale Site La Colline, ainsi que tous les autres documents relatifs à ce dossier.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C91-09-2019

HABITAT - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES RESTOS DU COEUR - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2019 (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Approuve la Convention triennale de partenariat et d'objectifs pour un soutien financier d'un montant de 19 000 € à l'association départementale des Restos du Cœur au titre de l'année 2019,
- Autorise le versement de la subvention de 19 000 € à l'association départementale des Restos du Cœur au titre de l'année 2019,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer la Convention triennale de partenariat et d'objectifs avec l'association départementale des Restos du Cœur, ainsi que tous les autres documents relatifs à ce dossier.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C92-09-2019

HABITAT - UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF) DES DEUX-SEVRES -
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2019 (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Approuve la convention triennale de partenariat et d'objectifs pour un soutien financier d'un montant de 27 000 € à l'UDAF des Deux-Sèvres au titre de l'année 2019,
- Autorise le versement de la subvention de 27 000 € à l'UDAF des Deux-Sèvres au titre de l'année 2019,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer la convention triennale de partenariat et d'objectifs avec l'UDAF des Deux-Sèvres, ainsi que tous les autres documents relatifs à ce dossier.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C93-09-2019

HABITAT - OPAH COMMUNAUTAIRE 2018-2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS PRIVES (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Valide l'engagement financier de la CAN indiqué dans le tableau récapitulatif ci-dessous,

ANNEXE

TABLEAU RECAPITULATIF DES AIDES FINANCIERES PREVISIONNELLES

* PB : Propriétaires Bailleurs
** PO : Propriétaires Occupants

	Adresse des logements concernés	Commune	Typologie de travaux	Travaux TTC éligibles	Subventions prévisionnelles Anah + Etat	Subventions prévisionnelles CAN	Subventions prévisionnelles communes	Gain énergétique	Gain carbone
Logt 1	36, rue St Jean	NIORT	PB* - Travaux lourds	343 839 €	30 679 €	21 174 €	5 668 €	57%	63%
Logt 2	36, rue St Jean	NIORT	PB - Travaux lourds		16 831 €	8 760 €	2 190 €	57%	50%
Logt 3	36, rue St Jean	NIORT	PB - Travaux lourds		19 713 €	10 408 €	2 602 €	51%	44%
Logt 4	36, rue St Jean	NIORT	PB - Travaux lourds		17 509 €	9 148 €	2 287 €	72%	68%
Logt 5	36, rue St Jean	NIORT	PB - Travaux lourds		19 193 €	10 111 €	2 528 €	73%	68%
Logt 6	6, rue Jard Panvillier	NIORT	PB - Travaux lourds	294 170 €	26 696 €	17 397 €	3 599 €	65%	70%
Logt 7	6, rue Jard Panvillier	NIORT	PB - Travaux lourds		29 577 €	10 044 €	4 011 €	63%	60%
Logt 8	6, rue Jard Panvillier	NIORT	PB - Travaux lourds		32 625 €	10 786 €	4 446 €	63%	43%
Logt 9	3, rue Brisson	NIORT	PB - Travaux lourds	211 112 €	22 547 €	12 027 €	3 007 €	53%	50%
Logt 10	3, rue Brisson	NIORT	PB - Travaux lourds		22 547 €	12 027 €	3 007 €	78%	53%
Logt 11	48, rue de la Gavacherie	NIORT	PB - Energie	49 393 €	9 631 €	3 253 €	/	54%	49%
Logt 12	67, rue St Gelais	NIORT	PB - Travaux lourds	127 258 €	31 312 €	25 672 €	5 715 €	82%	25%
Logt 13	16, rue de l'Huilerie	NIORT	PB - Travaux lourds	60 350 €	19 073 €	10 904 €	3 463 €	38%	93%
Logt 14	52, rue Jean Jaurès	NIORT	PB - Travaux lourds	93 239 €	25 914 €	16 951 €	3 488 €	67%	50%
Logt 15	Le Perot	AIFFRES	PO** - Energie	22 992,07 €	12 000 €	2 000 €	/	51 %	13 %
Logt 16	5 square des Peupliers	NIORT	PO - Energie	17 784,23 €	10 072 €	2 000 €	/	32 %	63 %
Logt 17	87 Grande Rue	MAGNE	PO - Adaptation	3 963,14 €	13 €	2 000 €	/	/	/

Logt 18	126 rue de la Mude	NIORT	PO – Energie	34 231,30 €	12 000 €	2 000 €	/	35 %	19 %
Logt 19	17 rue la Fougère	GERMOND ROUVRE	PO - Adaptation	8 199,02 €	3 727 €	2 000 €	/	/	/
Logt 20	22 square des Frères Montgolfier	NIORT	PO - Adaptation	6 085,23 €	1 937 €	1 000 €	/	/	/
Logt 21	18 route de Cherveux	NIORT	PO – Energie	22 118,35 €	8 600 €	1 000 €	/	42 %	44 %
Logt 22	61 rue des Ecureuils	NIORT	PO - Adaptation	9 011,22 €	2 877 €	1 000 €	/	/	/
Logt 23	34 rue François Villon	NIORT	PO – Energie	23 677,22 €	12 000 €	2 000 €	/	36 %	62 %
Logt 24	110 rue de Souche	AIFFRES	PO - Adaptation	11 476,94 €	5 308 €	2 000 €	/	/	/
Logt 25	79 rue Chabaudy	NIORT	PO - Adaptation	19 382,37 €	8 810 €	2 000 €	/	/	/
Logt 26	16 rue de Tartifume	MAGNE	PO – Energie	6 774,22 €	3 835 €	2 000 €	/	27 %	69 %
Logt 27	33D avenue Maréchal de Lattre de Tassigny	NIORT	PO – Energie	14 439,25 €	8 006 €	2 000 €	/	41 %	57 %
Logt 28	704 Grande Rue	EPANNES	PO – Energie	27 349,63 €	12 000 €	2 000 €	/	61 %	87 %
Logt 29	13 route de la Gare	COULON	PO – Energie	48 147,72 €	12 000 €	2 000 €	/	49 %	13 %
Logt 30	70 route de Niort	GRANZAY GRIPT	PO – Energie	28 050,09 €	12 000 €	2 000 €	/	36 %	15 %
Logt 31	3 impasse de la Couarde	LE VANNEAU IRLEAU	PO – Energie	10 638,51 €	4 515 €	1 000 €	/	28 %	70 %
Logt 32	9 rue du Fief Mureau	NIORT	PO – Energie	11 532,61 €	7 435 €	2 000 €	/	40 %	29 %
Logt 33	12 rue de Solférino	NIORT	PO – Energie	44 249,16 €	8 600 €	1 000 €	/	54 %	44 %
Logt 34	6 bis rue Angelina Faity	NIORT	PO – Energie	14 694,16 €	8 357 €	2 000 €	/	37 %	52 %
Logt 35	5 rue Noire	NIORT	PO – Energie	14 790,04 €	6 085 €	1 000 €	/	47 %	47 %
Logt 36	8 rue du Moulin	ST GEORGES DE REX	PO - Adaptation	18 178,18 €	7 974 €	2 000 €	/	/	/
Logt 37	Ambreuil	COULON	PO – Energie	30 664,58 €	12 000 €	2 000 €	/	74 %	32 %
Logt 38	23 rue du Haut Surimeau	NIORT	PO – Energie	26 053,74 €	12 000 €	2 000 €	/	68 %	8 %
Logt 39	70 rue du Hameau de l'Ebaupin	AIFFRES	PO – Energie	17 327,06 €	7 884 €	2 000 €	/	40 %	60 %
Logt 40	182 avenue de Paris	NIORT	PO - Adaptation	56 084,64 €	4 672 €	2 000 €	/	/	/
Logt 41	7 bis rue du Four	NIORT	PO - Adaptation	11 283,22 €	5 129 €	2 000 €	/	/	/
Logt 42	6 impasse de la Jouberte	NIORT	PO - Adaptation	9 677,01 €	3 079 €	1 000 €	/	/	/
Logt 43	16 rue Breuillac Laydet	NIORT	PO – Energie	14 762,77 €	6 270 €	1 000 €	/	67 %	25 %
Logt 44	59A rue de l'Yser	NIORT	PO – Energie	17 786,25 €	9 745 €	2 000 €	/	28 %	67 %
Logt 45	6 rue Stendhal	NIORT	PO – Energie	11 242,39 €	4 739 €	2 000 €	/	40 %	53 %
Logt 46	64 rue de Bourbias	ST GELAIS	PO – Energie	10 333,54 €	4 408 €	2 000 €	/	57 %	35 %
Logt 47	25 avenue Normandie Niemen	NIORT	PO – Energie	17 170,50 €	9 677 €	2 000 €	/	48 %	49 %
Logt 48	24 route de Coulonges	NIORT	PO - Adaptation	67 511,00 €	10 000 €	2 000 €	/	/	/
Logt 49	1 rue des Marais	ARCAIS	PO – Energie / Adaptation	31 536,29 €	12 000 €	4 000 €	/	26 %	69 %
Logt 50	4 rue de la Tour Chabot	NIORT	PO - Adaptation	8 972,78 €	4 253 €	2 000 €	/	/	/
Logt 51	238 route de Benet	COULON	PO - Adaptation	14 905,55 €	6 776 €	2 000 €	/	/	/
Logt 52	17 route de Coulonges	NIORT	PO - Adaptation	8 687,00 €	2 764 €	1 000 €	/	/	/
Logt 53	416 route des Bords de Sèvre	COULON	PO – Energie	24 107,00 €	12 000 €	2 000 €	/	42 %	46 %
Logt 54	1 chemin de Traverse	AMURE	PO – Energie	30 978,00 €	8 600 €	1 000 €	/	34 %	88 %
TOTAUX				2 006 208,98 €	628 094 €	270 052 €	46 011€	PO : 46 % PB : 62 %	PO : 52 % PB : 56 %

- Autorise le versement des subventions aux bénéficiaires, à réception de la feuille de calcul de l'Anah,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Adopte : UNANIMITE
POUR 77
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C94-09-2019

HABITAT - OPAH COMMUNAUTAIRE 2018-2022 - ACOMPTE SUR LA SUBVENTION VERSEE AUX PROPRIETAIRES BAILLEURS (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Valide le principe du versement d'un acompte sur la subvention prévisionnelle de la CAN, sur demande des propriétaires bailleurs,
- Autorise le versement d'acomptes, à réception de la demande écrite du propriétaire bailleur, accompagnée de l'accord de l'Anah,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces demandes.

Adopte :
UNANIMITE
POUR 77
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C95-09-2019

HABITAT - OPAH COMMUNAUTAIRE 2018-2022 - ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE D'UNE SUBVENTION A UNE ENTREPRISE ARTISANALE (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Abroge partiellement la délibération n°C16-11-2018 du 5 novembre 2018 en annulant le versement de la subvention de 4 000 € au propriétaire occupant et en versant 2 000 € à l'entreprise artisanale, au titre des travaux de rénovation énergétique qu'elle a effectués dans le logement du même propriétaire occupant,
- Autorise le versement de la subvention de 2 000 €, au titre des travaux de rénovation énergétique, à l'entreprise artisanale désignée ci-dessous, à réception de la feuille de calcul Anah,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ce dossier.

ANNEXE

ABROGATION PARTIELLE DE LA DELIBERATION N°C16-11-2018 DU 5 NOVEMBRE 2018

Annulation de la subvention :

Adresse du logement concerné	Commune	Typologie de travaux	Travaux HT éligibles	Subventions Anah + Etat	Subventions CAN
52 rue Jean Morin - Champbertrand	VILLIERS EN PLAINE	PO - ENERGIE + ADAPTATION	17 900,46 €	10 740 €	4 000 €

Versement de la subvention :

Entreprise artisanale bénéficiaire de la subvention	Travaux réalisés	Adresse du logement concerné par les travaux	Montant HT des travaux réalisés éligibles	Subventions Anah + Etat	Subventions CAN
Airvo-Froid Eurl 40 Rue des Sablières 79600 AIRVAULT	Pose d'une pompe à chaleur	52 rue Jean Morin – Champbertrand VILLIERS EN PLAINE	10 800 €	6 480 €	2 000 €

Adopte :
UNANIMITE
POUR 77
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C96-09-2019

HABITAT - PRET A TAUX ZERO DE LA CAN - BONIFICATION AUX ETABLISSEMENTS BANCAIRES PARTENAIRES DE 12 PRETS D'ACCESSION A LA PROPRIETE (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Attribue une aide financière globale de 29 100 € à 12 primo-accédants à la propriété au titre du Prêt à 0% de la CAN,
- Autorise le versement en une seule fois, du montant pour ces opérations au profit de l'établissement bancaire concerné, sur la base de l'acceptation de l'offre de Prêt à 0% de la CAN par le bénéficiaire,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C97-09-2019

HABITAT - ADAPTATION DU PARC LOCATIF SOCIAL - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA SEMIE NIORT, DEUX-SEVRES HABITAT ET IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT POUR L'ADAPTATION DE 38 LOGEMENTS (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Attribue une aide financière globale de 55 666,40 €, dont respectivement 3 000 € à la SEMIE Niort, 31 486,91 € à Deux-Sèvres Habitat et 21 179,49 € à Immobilière Atlantic Aménagement, pour l'adaptation de 38 logements locatifs sociaux sur le territoire communautaire,
- Autorise, sur la base des modalités définies et les pièces justificatives nécessaires, le versement du montant estimatif maximal par logement à la SEMIE Niort, Deux-Sèvres Habitat et Immobilière Atlantic Aménagement,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C98-09-2019

HABITAT - REHABILITATION DU PARC LOCATIF SOCIAL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SEMIE NIORT POUR LA RENOVATION DE 82 LOGEMENTS A NIORT (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Attribue une aide financière de 48 072,73 € à la SEMIE Niort pour la réhabilitation de 82 logements locatifs sociaux,
- Autorise, sur la base des modalités définies et les pièces justificatives nécessaires, le versement de ce montant estimatif maximal à la SEMIE Niort,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C99-09-2019

HABITAT - PRODUCTION LOCATIVE SOCIALE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A DEUX-SEVRES HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS A MAGNE, SAINT-SYMPHORIEN ET VOUILLE (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Attribue une aide financière globale de 387 000 € à Deux-Sèvres Habitat pour la construction de 15 logements locatifs sociaux à Magné, Saint-Symphorien et Vouillé,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer les conventions tripartites de partenariat avec Deux-Sèvres Habitat et les communes concernées relatives à la construction de 15 logements locatifs sociaux,
- Autorise, sur la base des modalités définies et les pièces justificatives nécessaires, le versement du montant estimatif maximal par opération à Deux-Sèvres Habitat,

- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C100-09-2019

ETUDES ET PROJETS URBAINS - NIORT TECH - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE DE PROGRAMMATION POUR L'AMENAGEMENT DU SITE NIORT TECH II (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Approuve le lancement d'une étude de programmation pour l'aménagement du site de Niort Tech II ;
- Valide le plan de financement prévisionnel de l'étude suivant :

Cette étude dont le montant est estimé à 60 000 € HT peut prétendre à des co-financements du Département et de la Région à hauteur de 65% selon le plan de financement suivant :

	Dépenses prévisionnelles HT	Financement prévisionnel	Montant HT
Etude de programmation Niort Tech II	60 000 euros	Département des Deux-Sèvres (CAP 79) aide à la décision	30 000 euros
		Région Nouvelle-Aquitaine	9 000 euros
		Autofinancement CAN	21 000 euros
TOTAL	60 000 euros		60 000 euros

- Autorise le Président ou son représentant à solliciter les financeurs, à déposer les dossiers de demandes de subvention et à signer tous les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C101-09-2019

ETUDES ET PROJETS URBAINS - APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) - TROISIEME ECHEANCE : 2018/2023 (M. PHILIPPE MAUFFREY)

Le conseil :

- Approuve la reconduction du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2013/2018, pour la période 2018/2023.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C102-09-2019

DEVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITE - LANCEMENT DU CONCOURS "DECLICS" (DEFIS CITOYENS LOCAUX D'IMPLICATION POUR LE CLIMAT ET LA SOBRIETE) ET MISE EN PLACE D'UN FONDS "PCAET" DE SOUTIEN, A TITRE EXPERIMENTAL, POUR LA SAISON 2019-2020 (MME DANY BREMAUD)

Le conseil :

- Approuve le lancement du concours DECLICS sur le territoire niortais,
- Autorise le versement de 2 500 €/an dans les conditions prévues par le dispositif,
- Autorise la création d'un fonds de soutien à hauteur de 30 000 €,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C103-09-2019

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ADEFIP POUR LE FINANCEMENT DE LA PLATEFORME JADOPTUNPROJET.COM (M. ERIC PERSAIS)

Le conseil :

- Autorise le versement d'une aide financière de 5 000€ à l'ADEFIP pour l'année 2019,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C104-09-2019

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - SUBVENTION ALLOUEE A L'ASSOCIATION DE RAYONNEMENT UNIVERSITAIRE AUTOUR DE L'ASSURANCE (AURA) (M. ERIC PERSAIS)

Le conseil :

- Attribue à l'AURA une subvention de 2 500 € pour l'année 2019,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document afférent.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	75
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C105-09-2019

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETUDIANT-SASU ET LA CAN - ORGANISATION DU 7EME SALON DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (M. ERIC PERSAIS)

Le conseil :

- Approuve les termes de la convention de partenariat ci-joint, entre l'Etudiant et la CAN, arrêtant, notamment, le montant de la participation financière de la CAN à hauteur de 75 000 € pour l'organisation de l'édition 2019 de ce Salon de l'Enseignement Supérieur et des Métiers,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document afférent.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	75
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C106-09-2019

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET INNOVATION SOCIALE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CRESS POUR L'EDITION 2019 DU FORUM NATIONAL DE L'ESS ET DE L'INNOVATION SOCIALE A NIORT (M. ERIC PERSAIS)

Le conseil :

- Approuve les termes de la convention de partenariat,
- Attribue à la CRESS Nouvelle Aquitaine une subvention de 80 000 € pour l'organisation du Forum national de l'ESS et de l'Innovation sociale 2019,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents afférents à l'application de la convention de partenariat.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	75
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C107-09-2019

TRANSPORTS ET MOBILITE - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'AVITAILLEMENT GNV - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DISPOSITIF CAP 79 DU DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Reporte la délibération.

C108-09-2019

TRANSPORTS ET MOBILITE - AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE DEPLACEMENTS COLLECTIFS ET DURABLES (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Approuve le texte de l'avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public signé entre la CAN et Transdev Niort Agglomération,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué à signer cet avenant.

Adopte : UNANIMITE 75
POUR 75
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C109-09-2019

TRANSPORTS ET MOBILITE - CONVENTION SERVICE TPMR ENTREPRISE ENTRE IMA - CAN - TRANSDEV NIORT AGGLOMERATION (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Approuve le texte de la convention,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué aux Transports à signer cette convention,
- Charge Transdev Niort Agglomération, titulaire de la Délégation de Service Public comprenant la mise en œuvre du Transport des Personnes à Mobilité Réduite d'appliquer les termes de cette convention.

Adopte : UNANIMITE 75
POUR 75
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C110-09-2019

TRANSPORTS ET MOBILITE - AFFECTATION DES RECETTES ISSUES DES FORAITS POST STATIONNEMENT SUITE A LA MISE EN PLACE DE LA REFORME DU STATIONNEMENT - CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE NIORT (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Approuve la convention relative à l'affectation des recettes issues du forfait post stationnement entre la commune de Niort et la CAN,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué à la signer.

Adopte : UNANIMITE 75
POUR 75
CONTRE 0
ABSTENTION 0
NON PARTICIPE 0

C111-09-2019

TRANSPORTS ET MOBILITE - OFFRE DE VELOS EN LIBRE SERVICE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DSIL (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES EN euros HT		RECETTES EN euros HT		
Investissement et déploiement	189 530.00	Investissement et déploiement	Subvention ADEME	50 000.00
			Subvention DSIL	101 624.00
			Autofinancement CAN	37 906.00
TOTAL HT	189 530.00	TOTAL HT		189 530.00

- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué aux Transports à solliciter les différents financeurs et à signer tous les documents afférents.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 75
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C112-09-2019

TRANSPORTS ET MOBILITE - SERVICE DE LOCATION DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DSIL (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES EN euros HT		RECETTES EN euros HT	
Acquisition 400 vélos	442 560,89	Subvention DSIL	300 000,00
		Autofinancement CAN	142 560,89
TOTAL HT	442 560,89	TOTAL HT	442 560,89

- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué aux Transports à solliciter les différents financeurs et à signer tous les documents afférents.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 75
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

C113-09-2019

TRANSPORTS ET MOBILITE - SERVICE DE LOCATION DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE - CREATION D'UNE OFFRE TARIFAIRE A DESTINATION DES ETUDIANTS (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Approuve la nouvelle grille tarifaire de location de vélos à assistance électrique ci-dessous :

	Offre découverte de 3 mois	Abonnement mensuel		Abonnement annuel	
		Plein tarif	Tarif étudiant	Plein tarif	Tarif étudiant
Tarifs	Gratuit non renouvelable	40€	20€	360€ 9 mensualités de 40€ + 3 mois offerts (soit un coût moyen de 30€ par mois)	180€ 9 mensualités de 20€ + 3 mois offerts (soit un coût moyen de 15€ par mois)

- Fixe la date d'entrée en vigueur de ces tarifs au 1er octobre 2019.

Adopte : UNANIMITE
 POUR 75
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0
 NON PARTICIPE 0

Certifie l'affichage
 du compte rendu des décisions du Conseil d'Agglomération
 Le 24 septembre 2019



COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Décisions concernant des marchés passés au dessus de 4 000 € HT
(les marchés sont consultables auprès du service des Assemblées)

Date de dépôt de la décision en Préfecture	Services	Titre	Montant et/ou Observations
19/12/2018	Musées	Restauration de deux vases réalisés en 1884-1885 par Louis - Léon CUGNOT et Christoffe et Cie	141 180 € HT
03/04/2019	Assainissement	Intervention plongeurs site Frontenay-Rohan-Rohan	7 162,36 € HT
23/04/2019	Déchets Ménagers	Contrat de mise à disposition par la SO SPACE à la CAN d'un système de contrôle de stationnement "Horodateur portatif embarqué"	Montant de la caution des 2 appareils : 60,98 € TTC, Montant du crédit pour les 2 appareils: 200 €, Contrat pour 1 an
26/04/2019	Déchets Ménagers	Contrat de partenariat pour le traitement de pelouses en méthanisation agricole	Prix unitaire : 10 € la tonne de pelouse déposée et traitée, capacité de traitement de 500 tonnes par an.
30/04/2019	Marchés Publics / Communication externe	Avenant 1 à l'accord cadre relatif à l'impression et finition de supports de communication et avenants 1 ou 2 aux marchés subséquents 1	Prix du BPU des lots 1 et 2 révisables à la hausse comme à la baisse sur toute la durée du contrat. Terme de la durée initiale repoussé du 30 avril 2019 au 30 septembre 2019

13/05/2019	Systèmes d'Information	Acquisition de PC portables HP Probook 470 G5 auprès de l'UGAP	4 620,49 € HT
03/06/2019	Systèmes d'Information	Acquisition de 30 PC portables, 15 stations d'accueil, 5 vidéoprojecteurs et 5 cordons HDMI auprès de l'UGAP	Montant du devis: 20 349,31 € HT
03/06/2019	Systèmes d'Information	Achat de droit d'usage, maintenance d'un logiciel de gouvernance du RGPD, et de prestations d'expertises afférentes à l'usage de ce logiciel et à la mise en place du RGPD avec la Société ACTECIL	Montant estimatif avec paramétrage la 1ère année et la maintenance les 2 années suivantes : 20 155 € HT, Montant du contrat pour 1 an: 7 385 € HT
06/06/2019	Déchets Ménagers	Acquisition d'un système de graissage et pressurisation pour le chariot télescopique - Site du Vallon d'Arty	10 502 € HT
07/06/2019	Marchés Publics / Assainissement	Marché subséquent 1 pour le renouvellement des réseaux d'assainissement rue Victor de la commune de Chauray	159 332 € HT
07/06/2019	Médiathèques et Lecture Publique	Prestation artistique de la compagnie La Salamandre dans le cadre du festival la 5ème saison 2019	6 400 € HT
11/06/2019	Gestion du Patrimoine / Finances	Emission de cartes d'achat	4 250 € HT
13/06/2019	Etudes et Projets Neufs	SAI - Parc d'Activités Les Pierrailleuses (Granzay-Gript et Saint-Symphorien) - Mission écologue sur travaux et secteur vigne	Montant de la commande pour le suivi des chantiers de travaux : 3 865 € net Montant de la commande pour l'expertise vigneverger : 1 143,60 € net
14/06/2019	Systèmes d'Information	Mise en place windows 10	12 360 € HT
14/06/2019	Assainissement	Achat caméra poussée par jonc	15 075 € HT
18/06/2019	Déchets Ménagers	Etude d'implantation de systèmes de contrôle d'accès dans les déchèteries de la CAN	10 125 € HT

21/06/2019	Marchés Publics / Développement économique	Marché pour l'étude de positionnement et de définition d'une stratégie de développement touristique	34 050 € HT
21/06/2019	Systèmes d'Information	Renouvellement licences des produits Trend de la CAN	12 073,93 € HT
21/06/2019	Etudes et Projets Neufs	Maitrise d'œuvre pour l'aménagement des niveaux 2 et 3 - Phase 2 Niort Tech - 12/14 avenue Bujault à Niort - Marché 2019015 - Avenant n°1 : Passage au forfait définitif de rémunération	51 200 € HT
26/06/2019	Marchés Publics / Administration générale et juridique	Accord-cadre à bons de commande portant sur des prestations de reprographie pour la CAN - Années 2019 et 2020	Montant estimatif: 36 815,10 € HT Montant maximum pendant la durée totale : 80 000 € HT Durée maximum du marché : 22 mois
26/06/2019	Déchets Ménagers	Remplacement de la boîte de vitesse sur un camion site du Vallon d'Arty	5 732,76 € HT
26/06/2019	Gestion du Patrimoine / Développement Economique	Bâtiment Panofrance ZA des Carreaux Saint Gelais - Remise en état des cheneaux (100ml)	16 333,50 € HT
27/06/2019	Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	Mission de prospection multisectorielle sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais	30 000,00 €
27/06/2019	Systèmes d'Information	Acquisition de licences ADOBE	13 347,11 € HT
02/07/2019	Systèmes d'Information	Acquisition de diverses unités centrales, disques durs externes et adaptateurs display auprès de l'UGAP	77 737,76 € HT
02/07/2019	Marchés Publics / Etudes et Projets Neufs	Marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la déchèterie du site de Souché à Niort	125 707 € HT
02/07/2019	Etudes et Projets Neufs	Tour Saint Michel au Château du Coudray Salbart à Echiré - Réalisation d'un plancher métallique de sécurité	6 530 € HT

02/07/2019	Déchets Ménagers	Prestations d'analyses de compost, broyats, paillage et biocombustibles issus de la plateforme de valorisation des déchets verts	16 740,15 € HT
03/07/2019	Déchets Ménagers	Mise à disposition de moyens de stockage, collectes, transport et traitement de déchets ménagers	5 239,43 € HT
05/07/2019	Etudes et Projets Neufs	Piscine les Colliberts à Mauzé-sur-le-Mignon - Travaux de réparation sinistre dommage ouvrage	9 447 € HT
09/07/2019	Déchets Ménagers	Prestation de transport et livraison de broyat 250 issu de la plateforme de valorisation des déchets verts	7 520 € HT
09/07/2019	Systèmes d'Information	Maintenance et support mutualisés I-parapheur, Pastell, I-delibre et S ² low	9 070,83 € HT
12/07/2019	Marchés Publics / Gestion du Patrimoine	Modification de la décision du 9 avril 2019 portant signature de l'avenant n°1 au marché subséquent 4 n°2017731 Nettoyage de site de la station d'épuration Goilard conclu sur la base de l'accord-cadre n°2017715 portant sur le nettoyage des locaux de la Communauté d'Agglomération du Niortais	37 509,35 € HT
12/07/2019	Déchets Ménagers	Transport et traitement de déchets ménagers	53 606,70 € HT
12/07/2019	Déchets Ménagers	Mise à disposition de moyens de stockage et de collectes de déchets ménagers	78 113,50 € HT
12/07/2019	Systèmes d'Information	Mise en place de la Déclaration Sociale Nominative	6 560 € HT
12/07/2019	Médiathèques et Lecture Publique	Conversion retrospective de fonds patrimoniaux	12 111,28 € HT
12/07/2019	Déchets Ménagers	Réparation du bac grue EPSILON - Site du Vallon d'Arty	7 440 € HT
15/07/2019	Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	Refonte du site www.niort-numeric.fr en www.niort-tech.fr	24 996 € TTC
15/07/2019	Assainissement	Contrat de maintenance système Diagbox - Avenant 2	21 414,50 € HT

23/07/2019	Marchés Publics / Etudes et Projets Neufs	Marché subséquent 3 n°2019125 pour la maîtrise d'œuvre du parc d'activités des Rochereaux à Chauray - Requalification des boulevards Ampère et Arago	53 400 € HT
26/07/2019	Gestion du Patrimoine / Développement Economique	Bâtiment Panofrance ZA des Carreaux Saint Gelais - Remise en état faux plafond	13 500 € HT
26/07/2019	Gestion du Patrimoine / Développement Economique	Bâtiment Panofrance ZA des Carreaux Saint Gelais - Remise en état des chéneaux (90ml)	15 416,50 € HT
27/06/2019	Systèmes d'Information	Contrat pour l'assistance téléphonique et la maintenance du logiciel PHONEIS Télécom 2019	1 650 € HT pour l'année 2019
30/07/2019	Gestion du Patrimoine	Achat rayonnage pour le CRD au Centre Du Guesclin	10 603,79 € HT
08/08/2019	Gestion du Patrimoine	Amélioration système ECS Solaire - Piscine de Mauzé	19 996,10 € HT
12/08/2019	Gestion du Patrimoine	Achat de mobilier - CRD Centre Du Guesclin	22 065,25 € HT

Décisions liées à toutes les autres délégations du Président

(les pièces annexes sont consultables auprès du service des assemblées)

Date de dépôt de la décision en Préfecture	Services	Titre	Montant et/ou Observations
28/03/2019	Etudes et Projets Neufs	SAI - Parc d'Activités Les Pierrailleuses - Commune de Saint Symphorien - Etablissement d'une convention de servitude avec GEREDIS Deux-Sèvres pour l'édification de trois postes de distribution électrique	/
16/04/2019	Médiathèques et Lecture Publique	Adhésion à l'association des ludothèques françaises - 2019	Montant de la cotisation annuelle : 100 €
14/05/2019	Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	Contrat d'hébergement avec la S.A.S.U. ATHLETICO INGENIERIE	Montant du loyer mensuel : 399 € HT pour 1 an (du 1er mai 2019 au 30 avril 2020)
14/05/2019	Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	Pépinière d'entreprises du Niortais - Contrat d'hébergement avec la S.A.R.L. REBONDS	Montant du loyer mensuel : 247,50 € HT pour 1 an (du 1er mai 2019 au 30 avril 2020)
14/05/2019	Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	Pépinière d'entreprises du Niortais - Contrat d'hébergement avec la S.A.S. ACTIFORCES	Montant du loyer mensuel : 285 € HT pour 1 an (du 1er mai 2019 au 30 avril 2019)
17/05/2019	Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	Adhésion et versement de la cotisation à l'Association Deux-Sèvres Initiatives pour l'année 2019	Montant de la cotisation : 12 080,60 €
06/06/2019	Ressources Humaines	Consultation et défense juridique - Contentieux n°1900960-3	Montant forfaitaire de base des honoraires : 200 € HT/heure, Montant des frais de dossier : 100 € HT
07/06/2019	Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	Adhésion et versement de la cotisation à l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2019	Montant de la cotisation : 12 080,60 €

07/06/2019	Marchés Publics / Systèmes d'information	Avenant n°2 à l'accord-cadre dispositif de téléalerte de sécurité civile à la population - Avenant n°2	Modification du SIRET et de l'adresse du titulaire de l'accord- cadre
07/06/2019	Aménagement Infrastructures	Avenant 1 à la convention de mise à disposition d'immeubles ruraux situés sur la commune de Frontenay-Rohan- Rohan à la SAFER Poitou-Charentes	Reduction de la surface mise à disposition et ajustement du montant de la redevance annuelle en conséquence
07/06/2019	Marchés Publics / Etudes et Projets Neufs	Marché n°2018107 - Avenant 1 à l'accord cadre à bons de commande travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien dans les domaines de la voirie, des espaces verts, de la signalisation routière, de l'éclairage public, de la fibre optique pour les années 2019-2020 - Lot 5 : Eclairage public et fibres optiques	/
07/06/2019	Marchés Publics / Etudes et Projets Neufs	Marché n°2018104 - Avenant 1 à l'accord cadre à bons de commande travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien dans les domaines de la voirie, des espaces verts, de la signalisation routière, de l'éclairage public, de la fibre optique pour les années 2019-2020	Rectification d'erreurs matérielles au bordereau des prix unitaires concernant les index de révision des prix.
14/06/2019	Musées	Prêt de deux œuvres pour l'exposition itinérante "Dora Maar" au Centre Pompidou (Paris), Tate Modern (Londres) et J. Paul Getty Muséum (Los Angeles) du 5 juin 2019 au 6 septembre 2020	/
21/06/2019	Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	L'ESSentiel - Contrat d'hébergement avec ACEASCOP-FORMASCOPE	Montant du loyer mensuel : 242,06 € HT pour 1 an (du 1er mai 2019 au 30 avril 2020)
21/06/2019	Musées	Convention de partenariat avec l'Association des amis des orgues du Niortais	/
27/06/2019	Marchés Publics / Communication externe	Marché n°2018010 - Avenant 2 relatif à l'accord cadre relatif à l'impression et à la finition de supports de communication	Transfert de l'accord cadre à la Société IMPRIMERIE VINCENT
27/06/2019	Marchés Publics / Etudes et Projets Neufs	Avenant au marché portant sur la requalification et la mise aux normes de la médiathèque Pierre MOINOT - Lots non structurants - Lot n°1 V.R.D	Transfert du marché à la Société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST

02/07/2019	Médiathèques et Lecture Publique	Convention de mise à disposition gratuite de l'équipement boîtes à livres à l'association Livres nomades	Mise à disposition du 15 juin 2019 au 30 octobre 2019
02/07/2019	Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	Pépinière d'Entreprises du Niortais - Avenant au contrat d'hébergement conclu avec la S.A. CREDIT ET SERVICES FINANCIERS (CRESERFI)	/
03/07/2019	Musées	Prêt de deux œuvres pour l'exposition "Un paquebot pour l'Art Déco, l'Ile-de-France" au musée des Années Trente (Boulogne-Billancourt) du 16 octobre 2019 au 10 février 2020	/
07/07/2019	Marchés Publics / Etudes et Projets Neufs	Marché n°2018103 - Avenant 1 à l'accord cadre à bons de commande travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien dans les domaines de la voirie, des espaces verts, de la signalisation routière, de l'éclairage public, de la fibre optique pour les années 2019-2020	Rectification d'erreurs matérielles au bordereau des prix unitaires concernant les index de révision des prix.
09/07/2019	Developpement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	Pépinière d'entreprises du Niortais - Contrat d'hébergement avec la S.A.S.U. HEYLIX	Montant du loyer mensuel : 252 € HT pour 1 an (soit du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020)
12/07/2019	Marchés Publics / Etudes et Projets Neufs	Marché n°2019011 - Avenant 1 au marché de requalification de la ZI de Saint-Florent - Lot 1 VRD et signalisation fixe et temporaire	Prise en compte des modifications relatives à la décomposition du prix global et forfaitaire initiale suite aux adaptations de chantier.
12/07/2019	Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur	Convention d'occupation précaire d'un atelier de 1 000 m ² zone des Carreaux - 79410 Saint Gelais	Montant du loyer : 1 200 € HT/mois pour 6 mois (soit du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2019)
12/07/2019	Administration Générale	Gestion administrative du patrimoine - Contrat de location avec l'Agence L'IMMOBILIER DE L'ORANGERIE - Maison 59 rue René Caillié 79000 Niort	Montant du loyer : 1 200 €/mois, Montant du dépôt de garantie : 1 200 €
23/07/2019	Marchés Publics / Systèmes d'Information	Avenant n°2 à l'accord cadre Maintenance applicative et développement du logiciel de gestion de la formation professionnelle de l'éditeur FOEDERIS	Modification du SIRET du titulaire de l'accord-cadre
23/07/2019	Aménagement Infrastructures	Lotissement d'activités "Le Trévins" à Chauray - Demande de modification du permis d'aménager	Modification du nombre maximum de lots autorisés à 8

23/07/2019	Affaires Juridiques	Etude juridique relative à la maîtrise d'œuvre du projet de parc résidentiel de loisirs au Vanneau-Irleau	Montant forfaitaire de l'intervention : 6 750 € HT
20/08/2019	Assemblées et Affaires Juridiques	Versement cotisation 2019 à ADM79	500,00 €

Date de dépôt de la décision en Trésorerie	Services	Titre	Montant et/ou Observations
28/05/2019	Finances	Nomination de deux mandataires pour la régie de recettes de la piscine Les Colliberts à Mauzé-sur-le-Mignon	/
05/06/2019	Finances	Nomination d'un mandataire pour la régie de recettes de la piscine Jean THEBAULT à Magné	/
05/06/2019	Finances	Nomination d'un mandataire pour la régie de recettes de la piscine Champommier à Niort	/
05/06/2019	Finances	Nomination d'un régisseur, d'un mandataire suppléant et des mandataires pour la régie de recettes de la piscine estivale du Châtelet à la Garette-Sansais	Montant de l'indemnité annuel : 120 €
06/06/2019	Finances	Nomination d'un sous régisseur et d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes des bases nautiques	/
24/06/2019	Finances	Nomination d'un mandataire pour la régie de recettes du Centre Aquatique des Fraignes à Chauray	/
26/06/2019	Finances	Cessation de fonctions d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes du Centre Aquatique des Fraignes à Chauray	/
26/06/2019	Finances	Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la piscine Jean Thebault à Magné	/
26/06/2019	Finances	Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la piscine de Champommier à Niort	/
01/07/2019	Finances	Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la piscine de Champommier à Niort	/

01/07/2019	Finances	Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la piscine Jean Thebault à Magné	/
02/07/2019	Finances	Cessation de fonctions d'un mandataire suppléant de la régie de recettes prolongée pour la collecte de la Taxe de Séjour	/
02/07/2019	Finances	Nomination d'un mandataire suppléant et d'un mandataire de la régie de recettes prolongée pour la collecte de la taxe de séjour	/
12/07/2019	Finances	Modification de la régie de recettes Co Working Niort Tech	La régie devient une régie de recettes prolongée
12/07/2019	Finances	Nomination d'un régisseur interimaire pour la régie de recettes de la piscine Champommier à Niort	Montant de l'indemnité annuel : 200 €